



Stratégie territoriale et feuille de route de l'Accord de Territoire du bassin de la Briance 2026-2028



Novembre 2025





STRATEGIE TERRITORIALE

1 Présentation du territoire

1.1 Présentation de l'EPAGE

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) depuis le 1^{er} janvier 2020, regroupe une centaine de communes autour de la vallée de la Vienne, de la Glane, de l'Aixette de la Gorre, de la Graine, de la Briance et de l'Aurence. Le territoire du syndicat regroupe alors 11 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Le syndicat a pour objet l'exercice de la compétence de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) conformément aux dispositions 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7, I bis du Code de l'environnement.

La compétence GEMAPI regroupe les missions suivantes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence s'exerce sur des périmètres hydrographiques cohérents, soit par transfert de la compétence pour 10 EPCI, soit par une convention de délégation partielle avec la Communauté Urbaine de Limoges Métropole sur les bassins de la Glane, de la Briance ainsi que sur la Vienne à partir de Condat-sur-Vienne.

En lien et en complément avec la compétence GEMAPI, l'EPAGE a également pour mission :

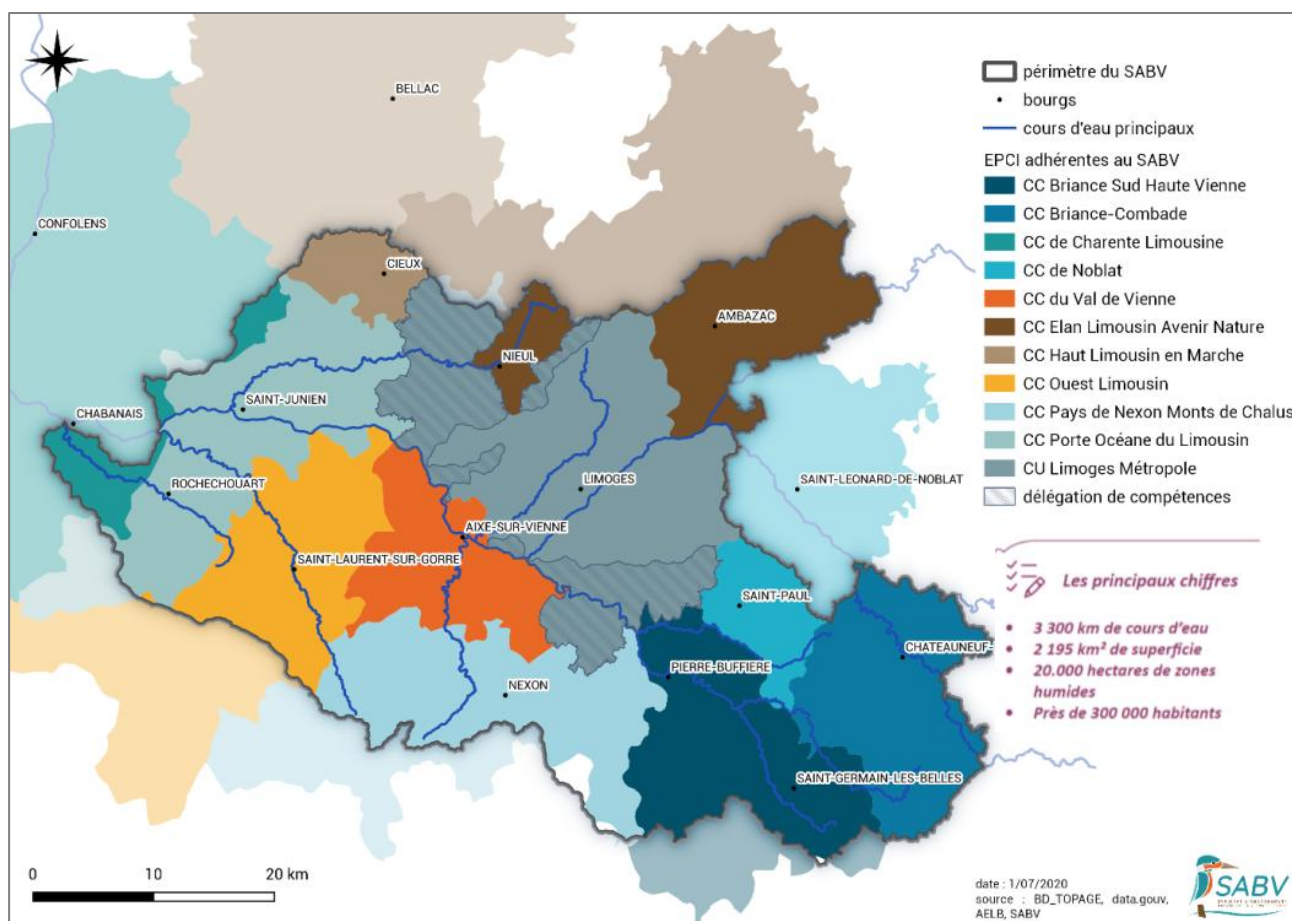
- Sur la totalité de son territoire, la mise en place d'équipement de métrologie et l'organisation de campagnes de mesures sur la ressource en eau et les milieux aquatiques comme par exemple : analyses physicochimiques, analyses biologiques, mesures quantitatives, suivis piézométriques ...
- l'organisation de l'animation et de la coordination des actions dans le cadre des contrats territoriaux mis en œuvre dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le Syndicat exerce aussi la compétence « Aménagements et entretien d'ouvrages destinés à améliorer la pratique d'activités touristiques et sportives (telles que le canoë kayak ou autres) » pour les communes ou EPCI ayant adhéré à cette compétence.

En résumé, le SABV exerce 3 compétences :

- La compétence GEMAPI
- La compétence complémentaire à l'exercice de la compétence GEMAPI
- Aménagements et entretien d'ouvrage destinés à améliorer la pratique d'activités touristiques et sportives.

L'EPAGE regroupe donc 11 EPCI adhérents au SABV, avec une spécificité d'exercice de la compétence GEMAPI avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole, où la compétence est partagée via une convention de délégation pour conserver une cohérence hydrographique.



Le SABV porte deux CTMA : le CTMA « Vienne médiane et ses affluents » et le CTMA « bassin de la Briance » :

- Le travail sur le territoire du CTMA « Vienne médiane et ses affluents » est le plus ancien, il a d'abord débuté par un CRE en 2008 (période 2008-2014) puis par un CTMA en 2015 (période 2015-2019).
- Le CTMA du bassin de la Briance a été mis en œuvre de 2016 à 2020.

Le syndicat participe également à deux autres CTMA « Sources en actions » et « Vienne métropolitaine ».

Il a été convenu avec Limoges Métropole que l'entité administrative disposant du réseau hydrographique le plus important pour chacun des bassins partagés puisse être maître d'ouvrage principal du CTMA concerné et que l'entité partenaire soit maître d'ouvrage associé.

Ce principe s'illustre de la manière suivante :

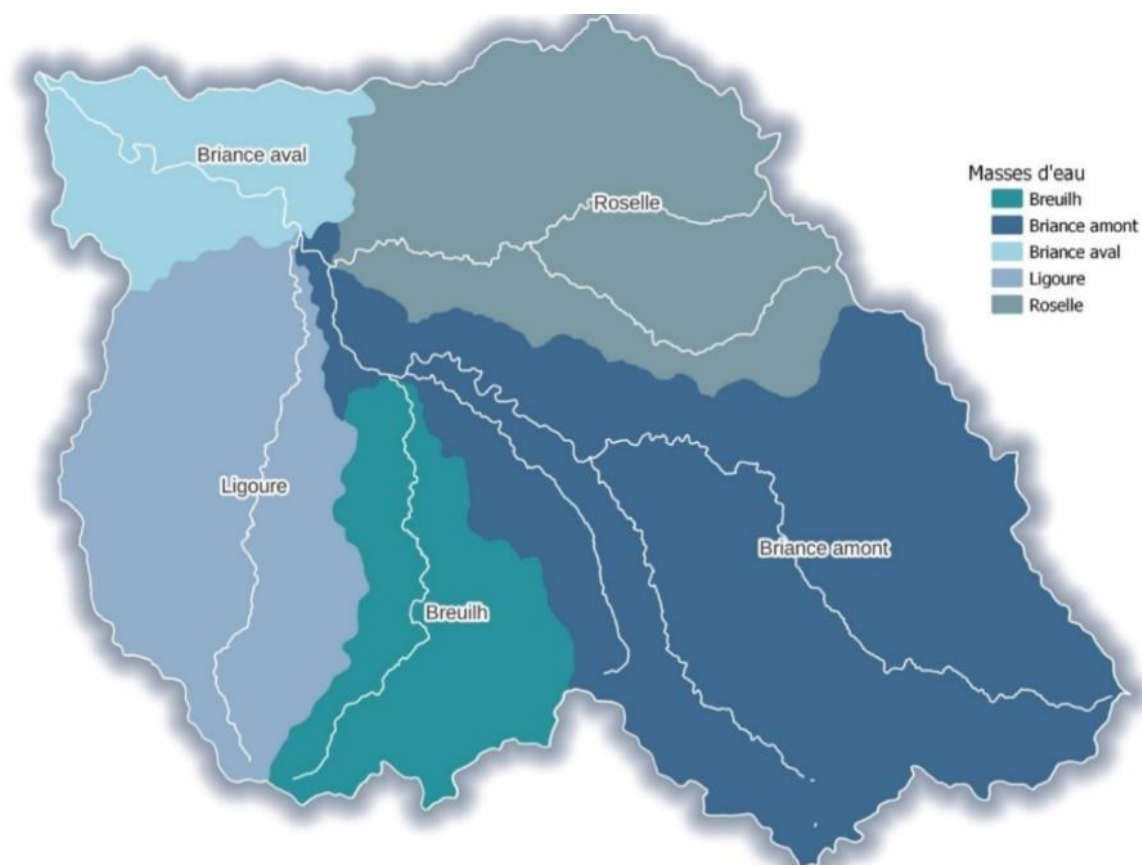
Bassins hydrographiques partagés dans les CTMA	Maître d'ouvrage principal	Maître d'ouvrage associé
Vienne médiane et ses affluents : Glane et Vienne à partir de Condat-sur-Vienne	SABV	Limoges Métropole
Vienne médiane et ses affluents : Félix et Tranchepie	Limoges Métropole	SABV
Briance et ses affluents : Briance aval	SABV	Limoges Métropole
Vienne métropolitaine : Ruisseau du Palais et affluents et l'Aurence	Limoges Métropole	SABV

Le découpage hydrographique choisi pour les CTMA suit une logique de masses d'eau et d'enjeux spécifiques à chaque territoire.



1.2 Présentation du bassin de la Briance

Le bassin versant de la Briance est situé au Sud Est de Limoges dans le département de la Haute-Vienne. La Briance est un cours d'eau affluent rive gauche de la Vienne. Elle prend sa source sur la commune de Surdoux (proche du Mont Gargant) et se jette dans la Vienne sur la commune de Bosmie l'Aiguille.



Le bassin de la Briance est composé de 5 masses d'eau :

- La Briance et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Roselle (FRGR0375)
- La Briance et ses affluents de la confluence avec la Roselle jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0376)
- La Roselle et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Briance (FRGR0377)
- La Breuilh et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Briance (FRGR0378)
- La Ligoure et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Briance (FRGR0379)

La Briance et ses affluents forment un bassin d'environ 620 km² et englobe ainsi 31 communes ou parties de communes du département de la Haute-Vienne : Condat-sur-Vienne, Jourgnac, Bosmie l'Aiguille, Eyjeaux, Boisseuil, Solignac, La Geneytouse, St-Bonnet-sur-Briance, Magnac-Bourg, Janailhac, La Roche l'Abeille, St-Maurice-les-Brousses, La Porcherie, Saint Méard, St-Genest-sur-Roselle, Le Vigen, Vicq-sur-Breuilh, Glanges, St-Vitte-sur-Briance, La Croisille-sur-Briance, St-Hilaire-Bonneval, Linards, St Paul, Pierre-Buffière, St-Jean Ligoure, St Priest Ligoure, Nexon, Château-Chervix, St Germain-les-Belles, Surdoux et une petite partie de Chateauneuf-la-Forêt.

Le bassin de la Briance regroupe 6 EPCI :

- Communauté de communes De Noblat
- Communauté de communes Briance Combade
- Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne
- Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Chalus
- Communauté de communes du Val de Vienne
- Communauté urbaine Limoges Métropole



La totalité du bassin versant de la Briance se trouve sur le socle cristallin du Massif Central. Ce bassin est typique des bocages du Limousin, il se caractérise par des paysages ruraux marqué par une agriculture extensive. L'élevage de bovins et d'ovins est majoritaire sur ce secteur.

Le bassin de la Briance présente un réseau hydrographique dense de tête de bassin de la Vienne, avec des milieux humides très présents.

Ce territoire est soumis à un climat océanique assez humide avec des températures relativement douces. Il est sujet à une pluviométrie variant de 1000 à 1200 mm/m²/an, avec des précipitations relativement régulières tout au long de l'année, qui connaissent cependant des maxima au printemps et en automne.

À noter que nous sommes en basse montagne, sur un substrat granitique et de gneiss très imperméable où les réserves et zones d'accumulation souterraines d'eau sont rares. De ce fait, la réaction des cours d'eau aux épisodes pluvieux comme aux périodes de sécheresse est assez rapide.

La Briance est une rivière à régime pluvial-océanique, c'est à dire alimentée principalement par les précipitations.

1.3 Historique du territoire

Le SABV a intégré les communes du bassin de la Briançonne en 2012 dans son territoire d'intervention. Un état des lieux et un diagnostic ont été réalisés entre 2013 et 2015, avec une phase de prospection de terrain et l'analyse des données recueillies.

Un premier CTMA a été signé en janvier 2017 pour la période 2016-2020. Ce programme d'actions pluriannuel (5 ans) mis en œuvre sur le territoire de la Briançonne comportait une quarantaine d'actions portées par 9 maîtres d'ouvrages différents.

Ce programme était composé de campagnes de suivis des milieux, d'études, de travaux, de l'animation et de la coordination du contrat et d'un volet sensibilisation/communication.

Lors de la phase d'étude préalable à la mise en place de ce contrat (2015), il avait été défini 5 grands enjeux et 12 objectifs.

ENJEUX	OBJECTIFS
Suivre et améliorer la qualité des eaux et des habitats	Mettre en œuvre des suivis analytiques Evaluer l'efficacité des actions sur le milieu
Améliorer les connaissances du territoire	Réaliser des études complémentaires Améliorer la gestion des espèces exotiques envahissantes
Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau	Rétablir la continuité écologique et hydrologique Restaurer et entretenir la ripisylve Limiter le piétinement des berges Restaurer la morphologie du lit mineur
Maintenir une activité agricole en préservant les zones humides	Améliorer la gestion et préserver les zones humides Mobiliser les agriculteurs comme acteurs de leur territoire
Informier et sensibiliser les différents publics aux problématiques liées à l'eau	Assurer la réalisation du contrat, animer et coordonner les actions, suivre les projets Informier, sensibiliser et communiquer avec différents publics

Toutes les opérations de restauration, de préservation ou d'amélioration de l'état des milieux aquatiques réalisées, avaient été ciblées selon les masses d'eau concernées et leurs priorités en fonction de chaque thématique lors de la phase d'étude préalable en 2015 (état des lieux/diagnostic et programme d'actions validées en Comités de pilotage).

Après 5 années de travail, le premier CTMA a donc pris fin en décembre 2020.

L'année 2021 fut l'année du bilan de ce premier CTMA (2016-2020). La somme totale investie dans ce premier CTMA bassin de la Briançonne s'élevait à environ 3,7 millions d'euros, soit environ 50% de réalisation par rapport au montant prévisionnel de ce contrat.

Les principaux thèmes de dépenses sont les travaux. 43% du CTMA sont représentés par les travaux de continuité écologique, de restauration de la ripisylve et des actions liées à l'abreuvement du bétail.

Le second poste de dépense le plus conséquent dans ce CTMA est la préservation des zones humides agricoles (20%) qui tient compte des aides apportées aux agriculteurs dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales. Des graphiques sont présentés en [annexe n°1](#) et permettent d'analyser le bilan financier de ce premier CTMA.

En 2025, le bilan intermédiaire du 1^{er} cycle (2023-2025) de ce deuxième CTMA a été présenté. Le taux de réalisation est de 71% pour ces trois dernières années avec 2,7 millions d'euros investis sur le bassin de la Briançonne. La synthèse financière est annexée ([annexe n°2](#)) pour le premier cycle (2023-2025) de ce second CTMA sur le bassin de la Briançonne.

2 Problématiques et enjeux : Concertation et stratégie de l'EPAGE

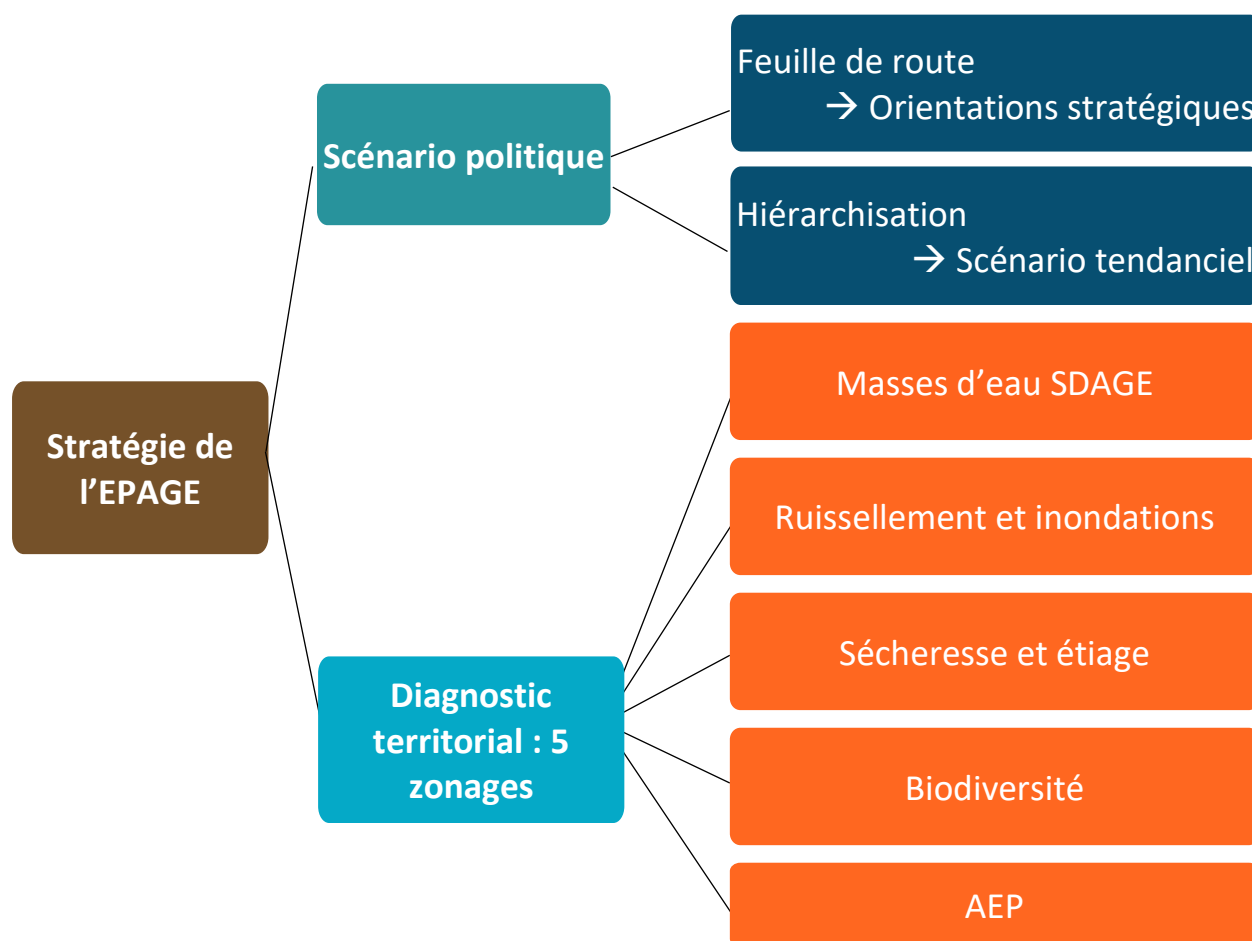
Fort de ces expériences et afin d'identifier les nouveaux enjeux à intégrer dans les futurs CTMA (Vienne Médiane et Briance), une concertation à l'échelle de l'EPAGE a été menée. Certaines thématiques ou problématiques ont pu être ciblées lors de cette concertation suite à un travail d'échanges, de débats et de diverses réunions.

Ces différents enjeux ont été traduits en onze orientations stratégiques que le SABV devra prendre en compte dans les nouvelles programmations.

Ces orientations stratégiques se déclinent chacune en plusieurs buts et objectifs.

En complément, en 2021, le SABV a aussi établi un état des lieux / diagnostic sur l'ensemble des masses d'eau pour adapter au mieux les futures actions.

La stratégie de l'EPAGE se base donc sur un scénario politique et un diagnostic territorial (5 zonages).



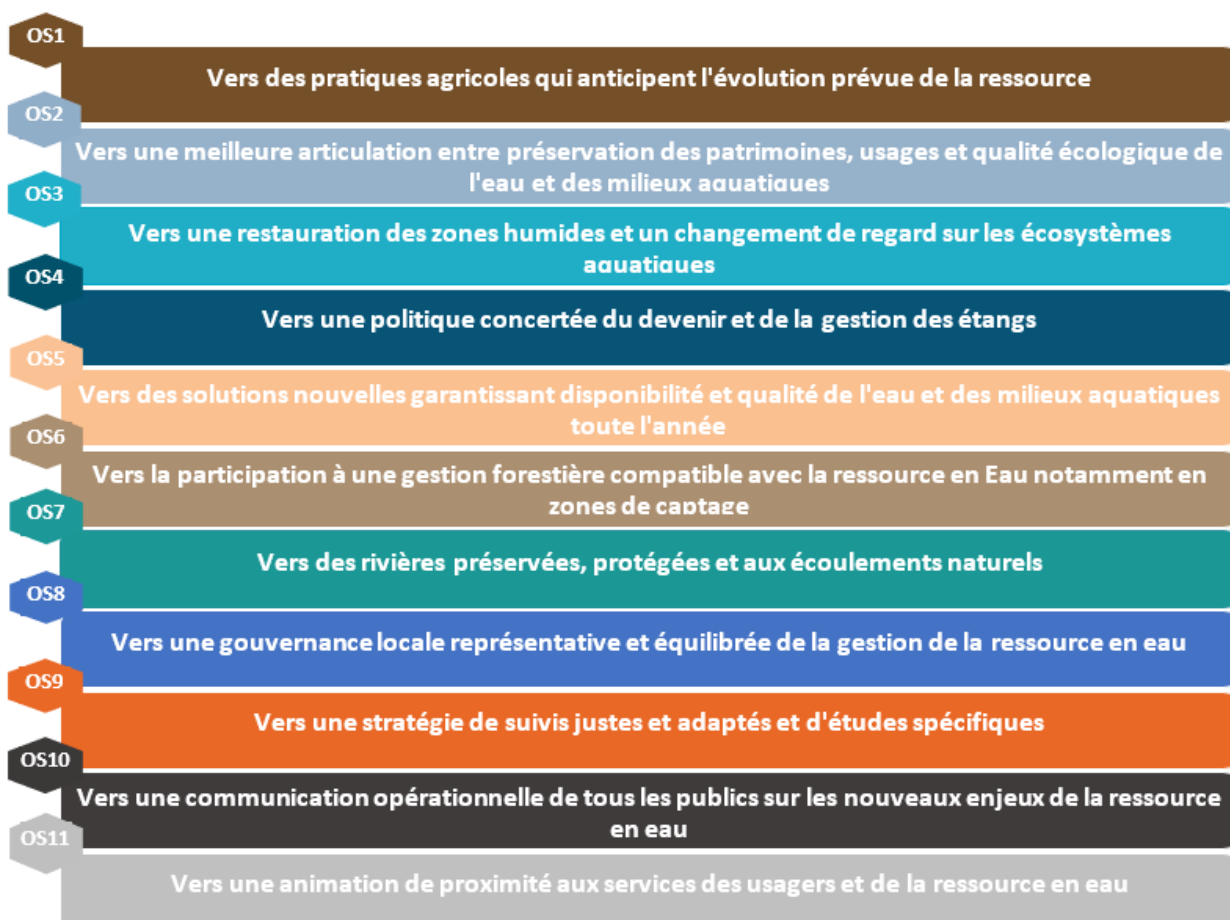
1.4 Scenario politique

Dans la stratégie établie à l'échelle de l'EPAGE, ce scenario politique comprend une feuille de route et une hiérarchisation des enjeux par masse d'eau.

Ce scenario politique est bien composé de deux éléments travaillés et validés par les élus :

- Feuille de route : 11 orientations stratégiques
- Hiérarchisation des orientations stratégiques par masse d'eau

○ Feuille de route : 11 orientations stratégiques



La définition des orientations stratégiques ainsi que de leurs buts et objectifs correspondants sont ressortis des différentes réunions de concertation (débat, ateliers, jeu sérieux, échanges...).

Le tableau en [annexe n°3](#) précise les buts et objectifs de chacune de ces orientations stratégiques. Ces éléments permettent de mieux comprendre à quoi correspondent ces orientations stratégiques et constitueront la base des fiches actions.

○ Hiérarchisation des orientations stratégiques par masse d'eau

Pour chaque masse d'eau, une hiérarchisation a été réalisée grâce à un système de notation à attribuer pour chaque orientation stratégique. Elle se traduit par un graphe radar présentant 2 niveaux de notation : 1 note définie par les élus et 1 note définie par les agents du SABV.

Cette hiérarchisation des masses d'eau est présentée en [annexe n°4](#) avec les différents graphiques-radars.

1.5 Diagnostic territorial

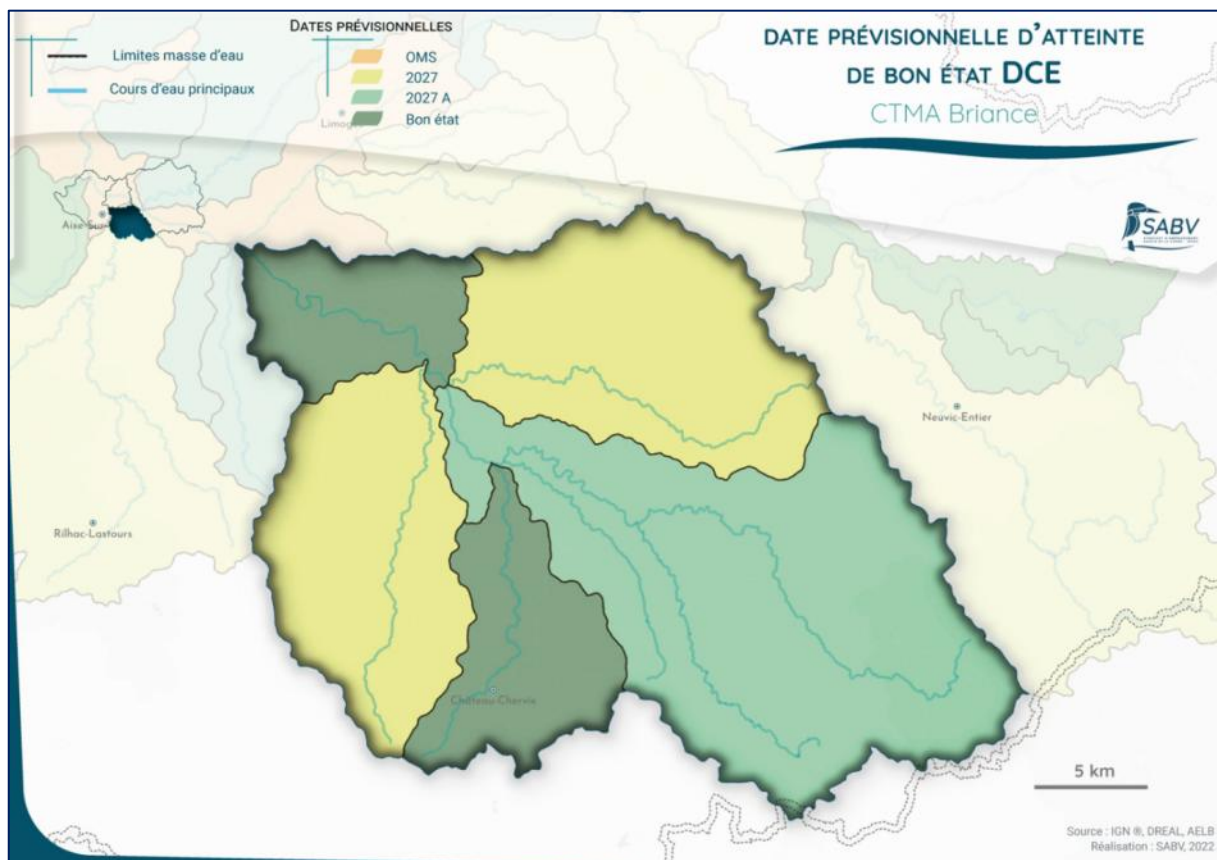
En parallèle et pour compléter les résultats de ce travail de concertation et cette feuille de route politique, le SABV a réalisé un diagnostic de son territoire suivant cinq zonages :

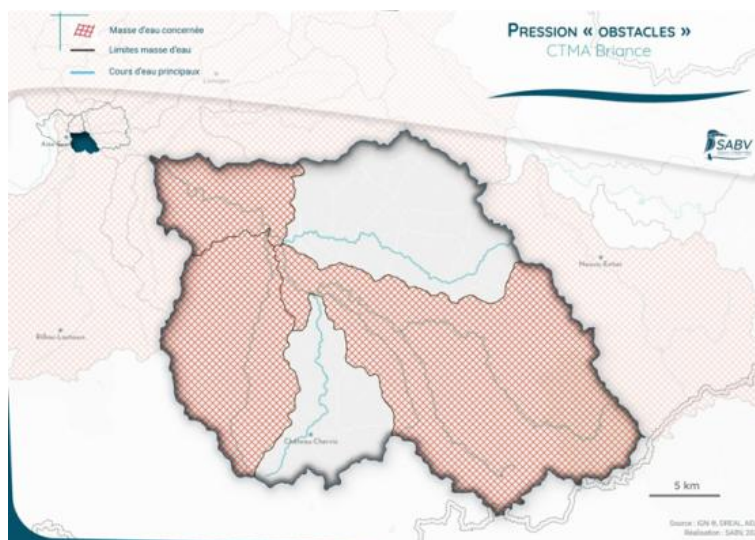
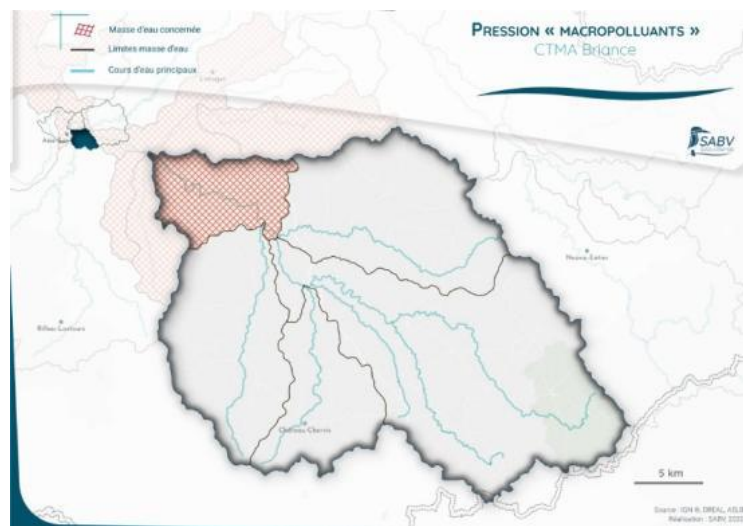
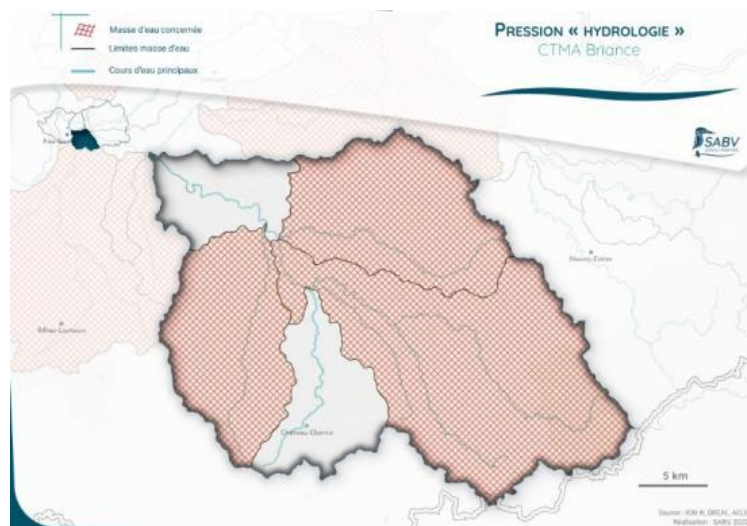
- Zonage 1 : pressions par masses d'eau identifiées dans le SDAGE
- Zonage 2 : ruissellement et inondation
- Zonage 3 : sécheresse et étiage
- Zonage 4 : biodiversité
- Zonage 5 : alimentation en eau potable

Le zonage 1 constitue le zonage de référence afin de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau. Toutefois, dans un contexte de changement climatique et avec une redistribution de la pluviométrie annuelle déjà visible sur les territoires, il est apparu nécessaire d'intégrer 4 zonages supplémentaires, traduisant les nouveaux enjeux de la ressource en eau et du partage de cette dernière.

○ Zonage 1 : pressions par masses d'eau identifiées dans le SDAGE

Ce zonage correspond à l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne de 2019 et aux différentes pressions identifiées pour chaque masse d'eau. Ces pressions font référence à l'objectif d'atteinte du bon état écologique et par conséquent aux paramètres (=thématiques) pour lesquels il semble prioritaire d'intervenir.

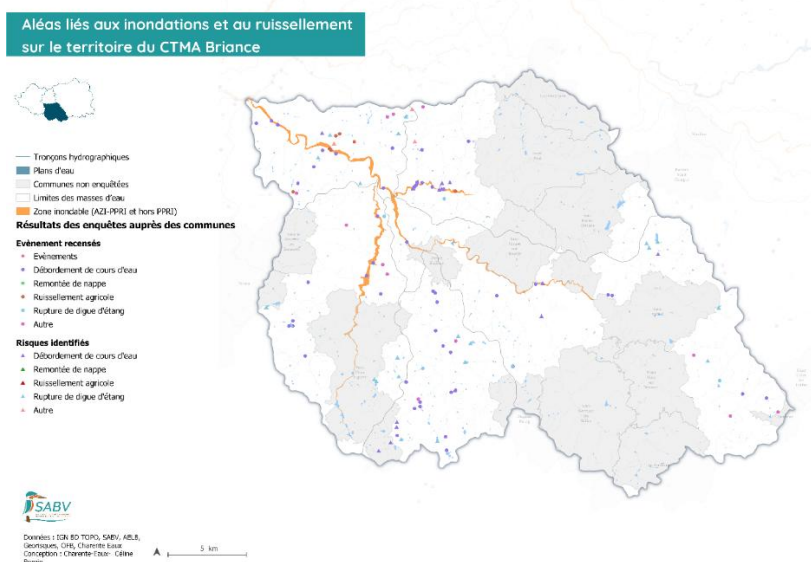




Masse d'eau	Date prévisionnelle d'atteinte du bon état	Pression hydrologie	Pression Macropolluants	Pression Morphologie	Pression Obstacles
Briance amont (FRGR0375)	2027A				
Briance aval (FRGR0376)	Bon état				
Roselle (FRGR0377)	2027				
Breuilh (FRGR0378)	Bon état				
Ligoure (FRGR0379)	2027				

○ Zonage 2 : ruissellement et inondation

Compte tenu du contexte de changement climatique, de l'évolution de l'occupation des sols sur les bassins versants et afin de mieux appréhender l'enjeu de Prévention des Inondations (PI) sur le territoire, une enquête auprès des communes a été réalisée afin de dresser un état des lieux des phénomènes d'inondations connus (débordement de cours d'eau, présence de zones d'expansion de crues, ruissellement, ...) et des enjeux associés.

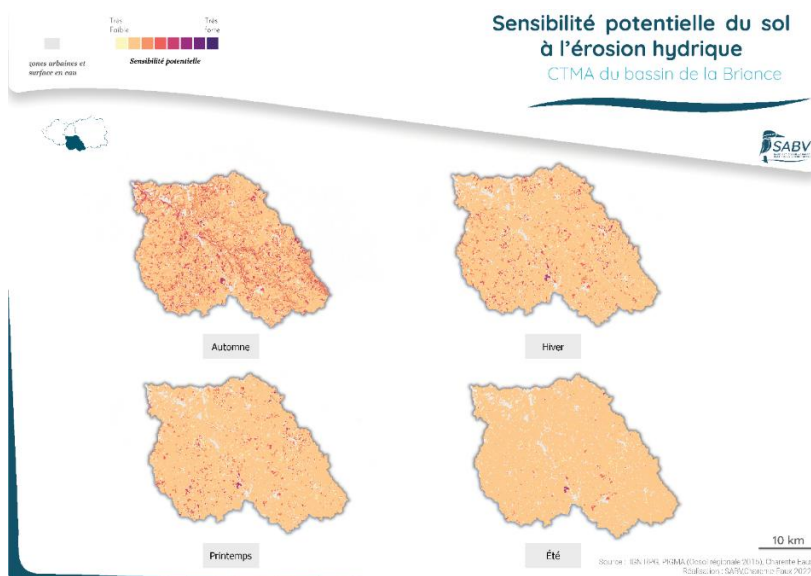


L'enquête auprès des communes du territoire sera finalisée en 2022 et permettra d'affiner encore davantage ces résultats.

En parallèle à cette démarche, une étude d'analyse cartographique a été réalisée par Charente Eaux afin d'établir des cartes thématiques à l'échelle des communes, des intercommunalités ou des bassins versants sur les thématiques suivantes :

- carte de vulnérabilité,
- carte de sensibilité potentielle à l'érosion des sols (résultats présentés ci-dessous)
- carte des volumes ruisselés par sous bassin,
- carte des zones potentielles d'accumulation

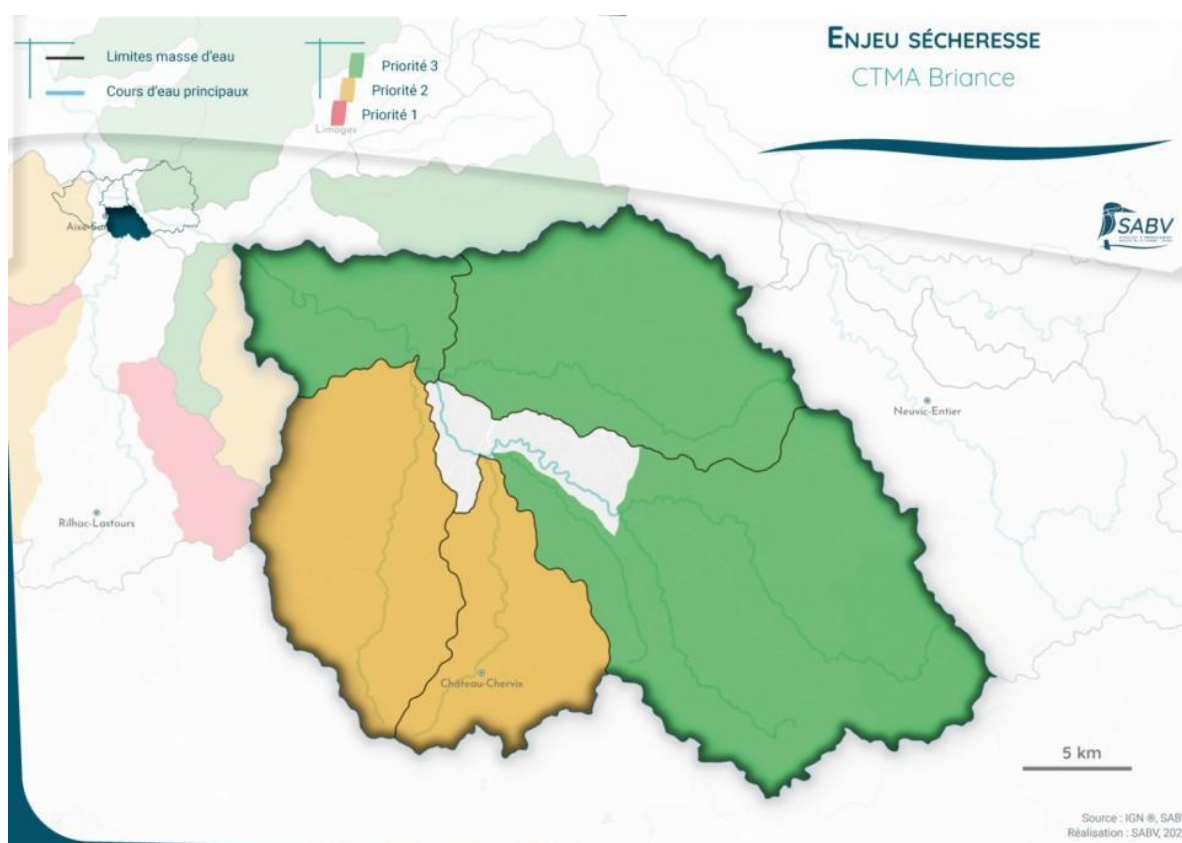
Les cartes ci-dessous permettent de mieux visualiser les secteurs potentiellement sensibles au ruissellement.



○ Zonage 3 : sécheresse et étiage

Une étude de type « HMUC » (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) a été réalisée par le SABV en 2019 et constitue la base de ce zonage. Cette étude prend en compte les prélèvements et usages exerçant une pression sur la ressource en eau, mais aussi l'analyse de l'évolution des débits moyens et l'incidence sur les milieux. Ce travail permet de donner un ordre de priorité en fonction de tous ces critères par masse d'eau.

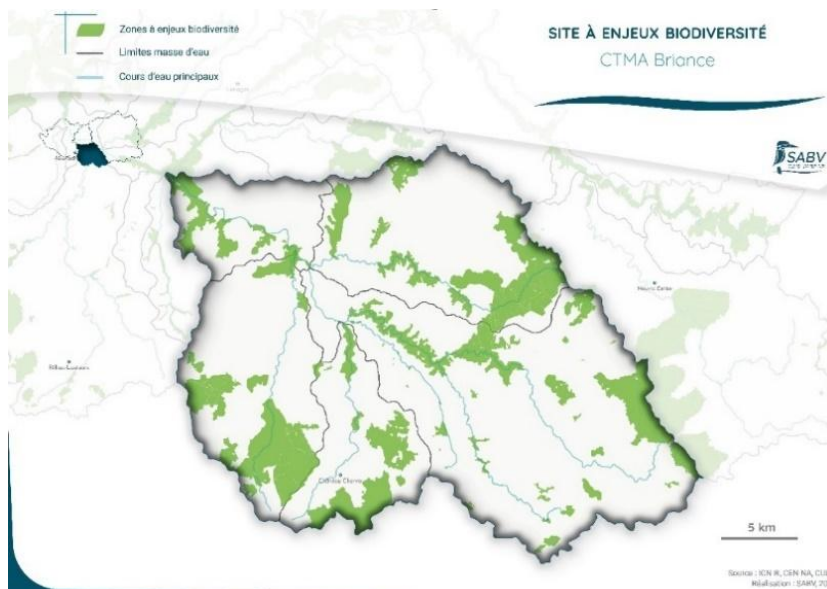
		Priorité hydrologie	Priorité Milieux	Priorité prélèvements + étangs	Priorité globale
Briance	Blanzou	3	2	3	3
Briance	Breuilh	3	1	2	2
Briance	Grande Briance	3	2	3	3
Briance	Ligoure	3	1	2	2
Briance	Petite Briance	3	2	3	3
Briance	Roselle	3	3	2	3
Briance		3	3	3	3



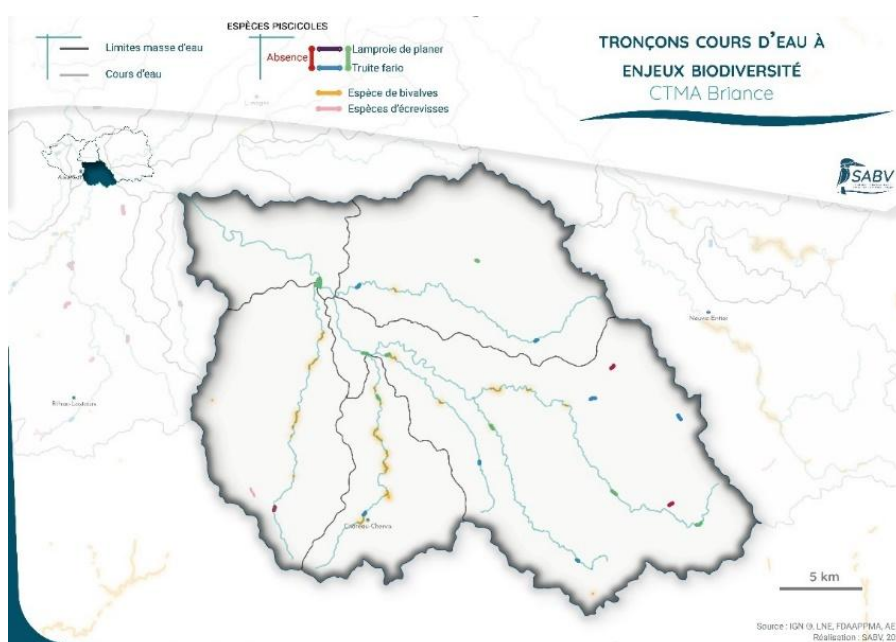
○ Zonage 4 : biodiversité

Ce zonage « biodiversité » est réalisé en deux parties :

- **Sites à enjeux biodiversité** : il compile les secteurs définis par le CEN Nouvelle-Aquitaine (Aires foncières), par la Communauté Urbaine Limoges Métropole (Sites Naturels à Intérêt Communautaire) ainsi que les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Haute-Vienne. Ce zonage reprend également les réservoirs de biodiversité localisés dans l'étude trames vertes et bleues du bassin de la Briance.



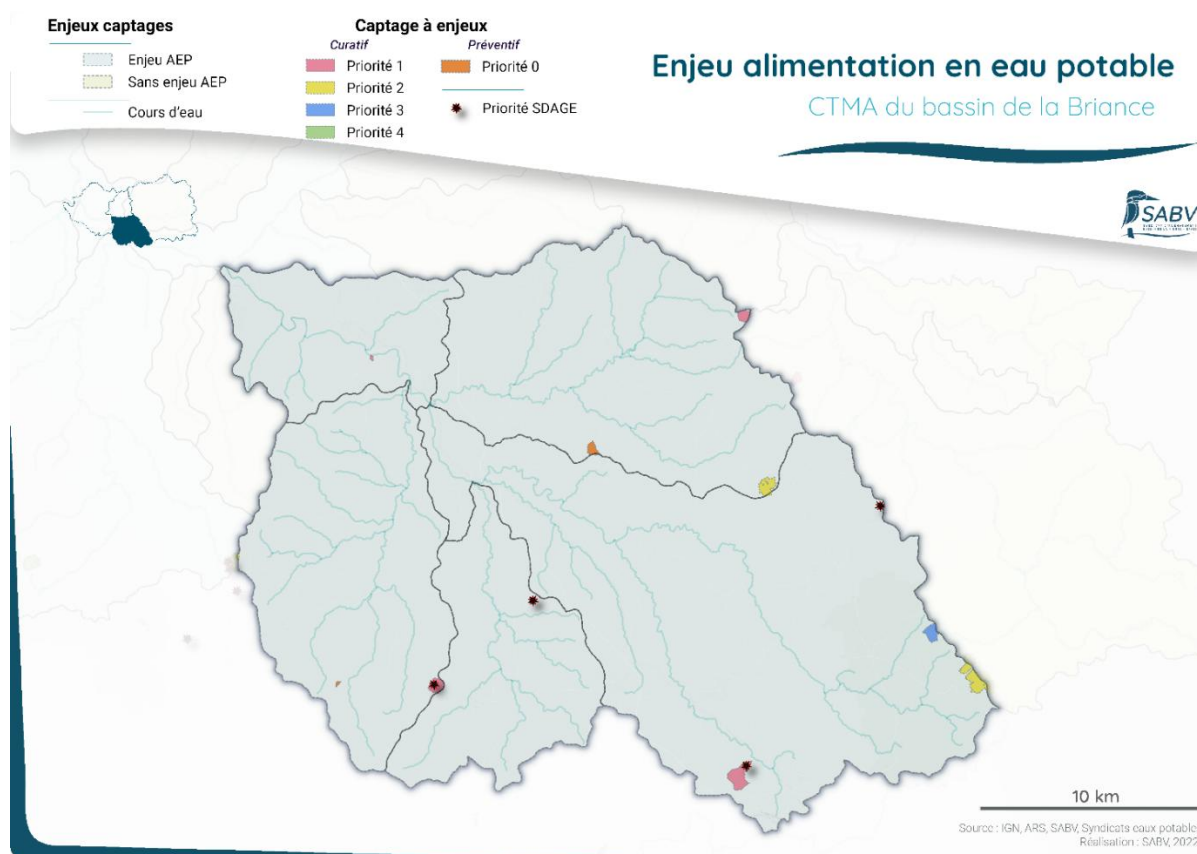
- **Tronçons de cours d'eau à enjeux biodiversité** : ils sont définis par la présence d'espèces-cibles, ayant des exigences écologiques pertinentes et complémentaires pour caractériser des secteurs à enjeux biodiversité : il s'agit, ici, de la prise en compte de la présence de la Lamproie de Planer et de la Truite fario dans les pêches électriques réalisées en 2014 et 2019, mais également les secteurs de cours d'eau où il existe des données de présences d'espèces de bivalves à enjeu patrimonial (*Unio crassus*, *Margaritifera margaritifera*, *Potomida littoralis*) ou des secteurs potentiels d'accueil de ces espèces, et enfin des stations d'Ecrevisses à pattes blanches retrouvées en 2008.



○ Zonage 5 : alimentation en eau potable

Un travail engagé avec les gestionnaires d'eau potable a permis de dresser un inventaire des captages présents sur le territoire de l'EPAGE et de définir les éventuelles problématiques identifiées sur lesquelles il est essentiel de travailler. Il sera également nécessaire de poursuivre les efforts de préservation de bonne qualité et quantité d'eau sur les captages en bon état. Les différents périmètres rapprochés de protection de ces captages ont donc été identifiés comme des périmètres d'intervention, avec des niveaux de priorité différents suivants les problématiques.

L'intégration des captages sensibles du SDAGE a également été faite.



○ SYNTHÈSE

L'ensemble de ces zonages permet d'avoir une analyse fine du territoire, tenant compte des enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau, et plus largement de la bonne gestion de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité afin de répondre aux différents usages d'intérêt général du territoire, ainsi qu'à sa biodiversité associée.

Ils vont permettre de définir et de prioriser les actions à mettre en œuvre à travers les 11 orientations stratégiques.

Le tableau ci-dessous synthétise l'état de chaque masse d'eau au regard des 5 zonages présentés dans les paragraphes précédents. Le code couleur définit le niveau d'enjeu de la masse d'eau pour chaque zonage : **Enjeu fort**, **Enjeu moyen**, **Enjeu faible**. Les cartes correspondantes à ce tableau selon le niveau d'enjeu pour chaque zonage sont en *annexe n°5*.

Zonages		Zonage DCE	Zonage Ruissellement et inondation	Zonage Sécheresse et étiage	Zonage Biodiversité	Zonage AEP
Masses d'eau						
FRGR0375	LA BRIANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA ROSELLE					
FRGR0376	LA BRIANCE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA ROSELLE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0377	LA ROSELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE					
FRGR0378	LA BREUILH ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE					
FRGR0379	LA LIGOURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE					

Le zonage principal, qui sert de référence pour la planification des actions, est celui de la DCE. Il tient compte du nombre de pressions identifiées sur la masse d'eau et du délai d'atteinte du bon état écologique.

Le zonage « Ruissellement et inondation » tient compte des masses d'eau concernées par des périmètres de PPRI ou d'AZI et des résultats des enquêtes réalisées dans les communes, notamment du nombre de débordements de cours d'eau et de coulées de boues recensés ainsi que du nombre de plans d'eau présentant un enjeu sécurité lié à la présence d'une route ou d'un chemin sur la chaussée.

Le zonage « Sécheresse et étiage » reprend les niveaux de priorité définis dans l'étude « HMUC ».

Le zonage « Biodiversité » met en enjeu fort les masses d'eau ayant une superficie importante concernée par le zonage biodiversité et qui abritent des espèces aquatiques indicatrices d'un bon état du milieu ou patrimoniales.

Enfin, le zonage AEP classe les masses d'eau suivant la présence de captages AEP et leur état. Il tient compte de la nécessité de mettre en œuvre des actions curatives et/ou préventives.

Le schéma en [annexe n°6](#) présente les interactions entre les zonages et les orientations stratégiques afin de répondre aux différentes pressions identifiées par le SDAGE Loire Bretagne.

En complément, le tableau en [annexe n°7](#) présente le lien entre les zonages et les orientations stratégiques en déclinant les thématiques des actions qui pourront être mises en œuvre afin d'améliorer la situation.

3 Stratégie et priorités d'intervention

3.1 Stratégie d'intervention

De manière générale, la stratégie d'intervention établit par les élus du SABV, consiste à agir en priorité sur les masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du bon état écologique est relativement accessible et possible rapidement pour répondre aux pressions identifiées dans le SDAGE de manière pertinente et efficace.

Les principes de mise en œuvre de la stratégie sont donc les suivants :

- la priorité 1 (engagement et réalisation en années 1 à 3 du contrat) concerne :
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027A, avec un engagement des actions pour tous les OS et sur l'ensemble des sous-bassins, quel que soit le niveau de priorité défini suivant chaque OS
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027, avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et moyenne et sur les sous bassins versants en priorité 1 voire 2
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2033 (OMS), avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et sur les sous bassins versants en priorité 1
- la priorité 2 (engagement dans la 1^{ère} partie du contrat et réalisation jusqu'à la fin du contrat) concerne :
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027, avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et moyenne et sur les sous-bassins versants en priorité 2 et 3
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2033 (OMS), avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et sur les sous bassins versants en priorité 2 et 3
- la priorité 3 (engagement et réalisation en années 4 à 6 du contrat) concerne :
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027, avec un engagement des actions sur les OS en priorité faible et sur tous les sous-bassins versants
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2033 (OMS), avec un engagement des actions sur les OS en priorité faible et sur tous les sous-bassins versants

Les stratégies d'intervention pour chaque thématique d'intervention sont déclinées dans les paragraphes suivants. Elles permettent de mieux comprendre comment les structures qui mèneront des actions dans ce CTMA vont intervenir de façon coordonnée et complémentaire.

3.1.1 Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource (OS1)

Le SABV s'entourera de structures compétentes afin de répondre aux besoins des agriculteurs en tenant compte de la fragilité de la ressource en eau.

Cela passe essentiellement par la poursuite des Diagnostics. Le SABV en assurera la maîtrise d'ouvrage et les opérateurs agricoles seront prestataires pour la réalisation du volet agronomique et d'autres pour le volet « haies ». Le cahier des charges sera mis à jour dans l'objectif d'aider les agriculteurs à améliorer leurs pratiques ou favoriser les « bonnes pratiques déjà mises en œuvre ». Suivant les thématiques identifiées sur l'exploitation, le Diagnostic pourra être adapté au cas par cas. Si besoin, l'exploitant pourra

être orienté vers un accompagnement spécifique comme par exemple un projet lié à la mise en défens des berges et à l'abreuvement du bétail, ou encore vers des plantations de haies ...

Des réunions d'information seront réalisées à destination des agriculteurs des bassins versants ciblés pour présenter les dispositifs existants : Diagnostics mais également les outils de protection des berges et abreuvement, ainsi que sur les AAP existants (IAE, Pacte Haie, ...).

Une particularité sera mise en place pour les zones de captages AEP comme pour la période du premier cycle de ce CTMA (2023-2025). En effet, le travail du SABV, dans ces secteurs, va consister à proposer systématiquement des Diagnostics aux agriculteurs exploitant des parcelles dans les périmètres de protection de ces captages. Cette intervention se fera en collaboration avec les gestionnaires de ces captages et dans le but de diminuer certaines pollutions ou problématiques liées aux pratiques agricoles.

3.1.2 Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques (OS 2)

Afin de mieux tenir compte des usages et enjeux concernant le devenir des ouvrages hydrauliques, un arbre de décision (*annexe n°8*) a été réalisé pour déterminer l'intervention du SABV. Cet arbre de décision tient compte du statut des ouvrages, de leurs usages et de la notion d'intérêt général.

Plusieurs études ont été initiées dans le précédent CTMA et ces ouvrages seront donc prioritaires pour la phase travaux. Pour ceux situés sur des cours d'eau en Liste 2, certains projets seront réorientés suite à la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021.

Le but de ces opérations reste la restauration du transport sédimentaire et l'amélioration des déplacements des espèces piscicoles sur les bassins versants marqués par une pression « Obstacle » ou « Morphologie ». La petite continuité sera également prise en compte : ouvrages de type passages busés en partenariat avec les gestionnaires des voiries (communes, intercommunalités ou Conseil départemental 87), passages à gué, ... Certains projets seront initiés par la Fédération de pêche, également maître d'ouvrage pour cette thématique, en lien avec les diagnostics réalisés lors du précédent CTMA.

Des suivis avant, pendant et après travaux pourront aussi être mis en œuvre pour certains projets afin d'évaluer l'efficacité des travaux. Une vigilance plus accrue sera accordée aux bassins accueillants des bivalves et des suivis spécifiques pourront être réalisés.

3.1.3 Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques (OS 3)

Au-delà de l'acquisition foncière déclinée ci-dessus, différentes actions seront mises en œuvre sur les zones humides, en tenant compte des secteurs identifiés dans le zonage biodiversité, mais aussi dans les zonages inondation et ruissellement (ZEC) et sécheresse (rôle de soutien d'étiage des zones humides).

Le CEN Nouvelle-Aquitaine et Limoges Métropole mettront également en place différents outils pour améliorer la gestion des zones humides : convention de gestion ou de maîtrise d'usage, baux... Les propriétaires de zones humides auront également la possibilité de bénéficier des conseils de ces structures et des animations de réseaux proposés aux adhérents au travers des animations des réseaux (propriétaires privés ou publics, agriculteurs, forestiers ou autres).

Des plans de gestion seront réalisés pour adapter au mieux les pratiques et/ou les travaux à prévoir. Les parcelles achetées par les structures signataires du CTMA pourront faire l'objet de travaux de restauration (bucheronnage, création de mares...) et/ou de remise en pâturage selon les sites.

La FREDON 87 mettra en œuvre son expérience d'animation de réseau et d'assistance technique pour la gestion des espèces exotiques envahissantes, en particulier au sein du zonage biodiversité.

3.1.4 Vers une politique concertée du devenir de la gestion des étangs (OS 4)

Dans le diagnostic réalisé par le SABV, de nombreux plans d'eau ont été ciblés prioritaires. Un arbre de décision en *annexe n°9*, prenant en compte les différents statuts et usages, a été validé par les élus de l'EPAGE et permettra de s'orienter vers les étangs sur lesquels une intervention pourra être mise en œuvre. Les propriétaires concernés bénéficieront d'un accompagnement adapté à leur situation (accompagnement pour l'étude, pour le volet administratif et financier, pour le choix de la solution technique, pour le suivi du chantier en phase travaux). L'objectif est de mettre aux normes ou effacer certains étangs pour rétablir la continuité écologique, améliorer la qualité de l'eau (cyanobactéries, température...) et limiter les assèchs des cours d'eau (évaporation : zonage sécheresse).

Il existera deux types d'interventions pour les étangs :

- Certains bassins versants ont été ciblés comme prioritaires (exemple du bassin du Theil) pour cette thématique, dans ce cas, le SABV écrira aux propriétaires selon l'arbre de décision : intervention active.
- Pour les propriétaires ayant pris contact eux-mêmes avec le SABV, le même arbre de décision s'appliquera pour connaître les conditions d'accompagnement : intervention passive.

Devant la méconnaissance du grand public sur les bénéfices apportés à la ressource en eau grâce à l'effacement des étangs, des opérations de communication seront poursuivies au côté notamment de l'EPTB Vienne.

3.1.5 Vers des solutions garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année (OS 5)

Cette thématique est transversale et rassemble les études ou les réflexions à engager afin de mieux identifier les bassins en tension (compléments des études HMUC et l'amélioration des connaissances des débits biologiques avec l'EPTB Vienne), de proposer des outils pour améliorer la définition des besoins en eau des différents usagers et les aider à réaliser des économies ou encore développer des solutions fondées sur la nature pour permettre de ralentir le ruissellement de l'eau sur les bassins (optimiser les capacités de stockage existantes et favoriser le restockage de l'eau dans les sols, ...).

3.1.6 Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en eau notamment en zones de captage

Le zonage AEP traduit la présence de captages présentant des problématiques identifiées par les gestionnaires d'eau potable et l'ARS. L'intérêt de cette démarche, nouvelle dans les CTMA, est de travailler à la protection de la qualité des eaux de ces captages de la manière suivante :

- Intervention curative : pour les captages avec des problématiques identifiées
- Intervention préventive : pour les captages en bon état afin de les préserver
- Intervention prospective : pour les captages dont la remise en service est envisagée

La stratégie foncière viendra également s'intégrer dans ce volet AEP (cf. paragraphe 3.1.3 ci-dessus) ainsi que la stratégie agricole (cf. paragraphe 3.1.1).

Des animations et accompagnements techniques du CRPF ou de l'URCOFOR voire de l'ONF ainsi que des plans de gestion forestiers pourront être réalisés dans ces zones de captages pour améliorer les pratiques forestières et limiter les impacts négatifs sur les eaux des captages. De plus, sur le territoire du PNR Millevaches, la charte forestière en place viendra compléter les actions engagées sur les périmètres AEP à enjeu forestier.

Enfin, le laboratoire E2Lim proposera une étude analytique pour connaître les problématiques de pollution liées pesticides sur les captages AEP et proposer les bonnes modalités de réduction.

3.1.7 Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels (OS 7)

Les ripisylves ont, pour la plupart, été restaurées, sur les cours d'eau principaux du bassin de la Briançonne (Blanzou, Petite Briançonne, Roselle, Breuilh, Ligoure, Briançonne...). Cependant, sur certains affluents, les ripisylves sont très dégradées et devront être restaurées au moins sur les tronçons présentant une ripisylve en mauvais état ou un nombre important d'embâcles. Cette intervention se fera essentiellement sur les affluents prospectés en 2021 et/ou ceux sur lesquels le risque inondation est existant.

Une veille sur les secteurs en PPRI (notamment l'aval de la Briançonne), aux alentours des ouvrages présents sur les cours d'eau (ponts, seuils de moulins...), sera réalisée pour limiter le risque inondation.

Comme à son habitude, le SABV prendra contact avec les propriétaires des parcelles riveraines des cours d'eau concernés et les invitera à une réunion d'information publique (une DIG intègre ce type de travaux).

Des opérations de reconquête de la qualité hydromorphologique des cours d'eau pourront également être engagées : diversification des habitats, restauration de frayères...

En parallèle, sur certains tronçons la ripisylve ne joue plus son rôle de maintien des berges (de nombreux arbres tombent ou menacent de tomber prochainement). Il est donc important de replanter des essences locales et adaptées (et/ou génie végétal) afin de palier à ce manque de végétation.

Ces plantations permettraient par la même occasion de renforcer les corridors écologiques (trame verte) pour faire suite à l'étude trames vertes et bleues réalisée en 2020-2021 (zonage biodiversité). En effet, certains secteurs présentent des zones de ruptures de continuités ou des zones où elles doivent être renforcées.

Par le même raisonnement, des plantations de haies seront nécessaires dans certains secteurs. Ces plantations seront également bénéfiques pour limiter le ruissellement et feront écho à l'étude du zonage inondation et ruissellement.

Le SABV prendra contact avec les communes ou les agriculteurs des territoires ciblés dans ces deux études (démarche active) ou les personnes le souhaitant pourront entrer en contact avec le SABV qui les accompagnera de la même façon (démarche passive).

3.1.8 Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau (OS 8)

Cette thématique traduit la volonté de l'EPAGE de poursuivre la mise en place d'une stratégie partagée, territorialisée et thématique, issue de la démarche de concertation engagée en 2021. Elle met également en avant le souhait de trouver une synergie entre les différents acteurs afin de bénéficier des outils propres à chacun permettant de renforcer voire de compléter les actions du CTMA.

Cette organisation sera détaillée dans le paragraphe 5.

3.1.9 Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques (OS 9)

Afin de suivre et d'évaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques, des suivis analytiques sont régulièrement réalisés par le SABV (suivis poissons, macro invertébrés et diatomées). Un calendrier des différents suivis a été défini selon les enjeux, les interventions et les secteurs.

Selon les pressions identifiées dans le SDAGE et les enjeux sur chaque masse d'eau, d'autres suivis pourront être proposés.

Des suivis de certaines zones humides seront nécessaires, notamment des suivis piézométriques ou via le protocole Ligero, pour mieux appréhender l'impact des modifications de gestion et/ou des travaux sur le fonctionnement du milieu humide.

Des études scientifiques seront conduites de manière ciblées suivant les pressions DCE afin d'apporter des éléments de réponse aux questionnements des collectivités et des usagers.

3.1.10 Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau (OS 10)

La communication est un outil indispensable car elle facilite l'acceptation des actions engagées sur le territoire. Elle se déclinera de différentes manières afin de cibler des publics variés et viendra en accompagnement des interventions réalisées sur les différentes masses d'eau. Les outils existants seront déployés sur le territoire du CTMA :

- le bus itinérant « Au fil de l'Eau, la nature à ma porte ! »,
- des animations spécifiques pour les scolaires,
- des animations annuelles : Récréasciences, « Escape game », « Défi Nature », des sorties nettoyage de cours d'eau en canoë kayak, la Fêtes des mares, les Journées Mondiales des Zones Humides, la semaine du développement durable, etc...

Une synergie est recherchée avec les partenaires qui disposent également d'outils d'animation l'EPTB Vienne par exemple. L'OIEAU sera également un partenaire privilégié, avec des actions ciblées.

3.1.11 Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau (OS 11)

Cette thématique rassemble les besoins financiers nécessaires pour permettre la mise en œuvre et assurer le bon déroulement du programme d'actions.

3.2 Stratégie foncière

Le zonage biodiversité a permis d'identifier, à l'échelle de l'EPAGE, les secteurs à fort enjeu patrimonial où une stratégie foncière sera mise en œuvre.

Sur les masses d'eau dégradées, l'acquisition foncière essentiellement des zones humides pourra être poursuivie en priorité au sein du zonage biodiversité, en conservant une logique d'extension des entités de gestion historiques des différentes structures partenaires (Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole et SABV). Suivant les opportunités, des communes ou des intercommunalités pourront également se porter acquéreur de parcelles à enjeu.

Suivant les opportunités et suite à l'animation « Zone humide » portée par chaque structure (Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole) des conventions de gestion ou de maîtrise d'usage pourront être établies le cas échéant, voire des ORE.

Certains sites pourront également bénéficier de plans de gestion avant la mise en œuvre de travaux de restauration.

Concernant plus particulièrement, les zonages « AEP » et « Ruissellement et inondations », les acquisitions foncières seront également privilégiées afin de maîtriser les pratiques et préserver les zones d'expansion de crues, elles seront alors généralement portées par le SABV dans une logique de partenariat local.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) appartenant et gérés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne peuvent continuer d'évoluer et des acquisitions du Département pourront éventuellement avoir lieu pour compléter la préservation de certains sites à enjeu.

Pour ce seconde cycle (2026-2028), il est prévu de travailler sur une étude spécifique de veille foncière pour améliorer les résultats sur ce volet.

3.3 Priorisation par masse d'eau selon les différentes orientations stratégiques

Pour chacune des masses d'eau du CTMA du bassin de la Briance, chaque orientation stratégique a fait l'objet d'une priorisation (sauf les OS5 « qualité et quantité » et OS9 « suivis » qui sont plus transversaux et les OS10, OS11 qui concernent la gouvernance et la communication). La synthèse à l'échelle du CTMA est présentée en [annexe n°10](#).

Pour affiner le travail de diagnostic suite aux zonages, cette priorisation a également été réalisée à l'échelle des sous-bassins dans chacune des masses d'eau, après un état des lieux et diagnostic précis réalisé pour chaque orientation stratégique. Ce travail est présenté en *annexe n°11* sous forme de tableaux pour chacune des masses d'eau.

Une synthèse des orientations stratégiques, zonages, priorités, et perspectives d'intervention a été faite dans les fiches suivantes pour chaque masse d'eau.



CTMA BASSIN DE LA BRIANCE

MASSE D'EAU

BRIANCE AMONT (FRGR0375)

La Briance et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Roselle

PRESSIONS DCE

ECHEANCE DATE BON ETAT

AUTRES ZONAGES

Hydrologie
Morphologie
Obstacle

2027 A

Sécheresse / Etiage

Enjeu faible

Biodiversité

Enjeu moyen

AEP

Enjeu fort

Ruissellement / Inondation

Enjeu moyen



ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1	Petite Briance Grande Briance	Blanzou	Petite Briance Grande Briance	Blanzou	Grande Briance	Grande Briance
Sous-BV Priorité 2	Blanzou Briance inter	Petite Briance	Blanzou Briance inter	Petite Briance Grande Briance Briance inter	Petite Briance	
Sous-BV Priorité 3		Briance inter				

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales :

Superficie du bassin versant : 250,75 km² - Linéaire du cours d'eau principal : 42,20 km (+ affluents principaux : Blanzou : 15km, Petite Briance : 18 km)

Continuité écologique : Liste 1 : La Briance et ses affluents jusqu'à la confluence avec la Roselle

1ère catégorie piscicole

Bilan du CTMA 2016-2020 :

Restauration de la ripisylve faite sur 2 affluents : le Blanzou (2018) et la Petite Briance (2019)

Résultats pêches électriques : notes IPR médiocres ou mauvaises à l'amont et bonnes à l'aval

Etude TVB réalisée

8 études en cours pour la restauration de la continuité écologique sur le Blanzou, la Petite Briance et la Briance inter (4 petite continuité + 4 seuils de moulins)

72 DIE réalisés et 23 exploitations engagées en MAEc

18 projets agricoles : protection de berges et abreuvement

10 projets étangs en cours

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS

Actions structurantes

Hydrologie	Morphologie	Obstacles
- Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides - Accompagner les propriétaires d'étangs et de seuils dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau (+ étude soutien étiage?) - Mettre en place un suivi piézométrique et/ou des débits + Réseau Onde : installation d'échelle limnimétrique - Développer des plantations de haies	- Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de clôture sur berges et de points d'abreuvement - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc - Travailler aux mises aux normes et/ou effacement de plans d'eau et/ou de seuils perturbant le transport sédimentaire - Renaturer et/ou aménager les lits mineurs et restaurer les ripisylves localement - Travailler avec les gestionnaires forestiers uniquement sur secteur à enjeux AEP	- Poursuivre le travail engagé (études faites) pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (travaux) - Poursuivre le travail d'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches - Renaturer des tronçons de cours d'eau ou les remettre dans leurs talwegs d'origine - Suivre le substrat et des bivalves (colmatage lié au comblement en amont des ouvrages)

Actions d'accompagnement

- Développer les accompagnements vers les économies d'eau dans les communes > 1.000 hab. + gros consommateurs identifiés

- Poursuivre les suivis analytiques de stations bio (9 stations) + pesticides et physico-chimie (AEP) + ADN environnementales

AEP

- Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière

Biodiversité

- Améliorer la TVB (Saint Méard, Glanges, Saint Germain les Belles, La Croisille sur Briance par exemple)



CTMA BASSIN DE LA BRIANCE

MASSE D'EAU

BRIANCE AVAL (FRGR0376)

La Briance depuis la confluence avec la Roselle jusqu'à la confluence avec la Vienne

PRESSIONS DCE

ECHEANCE DATE BON ETAT

AUTRES ZONAGES

Macropolluant Obstacles

Bon état

Sécheresse / Etiage

Enjeu faible

Biodiversité

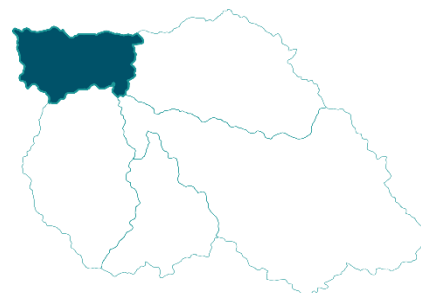
Enjeu moyen

AEP

Enjeu faible

Ruissellement / Inondation

Enjeu fort



ORIENTATIONS STRATEGIQUES

OS1

OS2

OS3

OS4

OS6

OS7

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales :

Superficie du bassin versant : 38,12 km² - Linéaire du cours d'eau principal : 14,80 km (+ affluents principaux : Le Ribardy : 5,2 km, L'Envaud : 3,2 km, Le Cheyrol : 3,3 km)

PPRI sur le cours principal de la Briance aval

Continuité écologique : Liste 2 (depuis la confluence avec la Breuilh jusqu'à la Vienne)

2ème catégorie piscicole

Résultats pêches électriques : notes IPR bonnes

Bilan CTMA 2016-2020 :

Etude TVB réalisée

Restauration de la ripisylve faite en 2021-2022

6 études engagées ou réalisées pour la restauration de la continuité écologique (seuils de moulins) + travaux d'effacement d'1 seuil faits

Etude TVB réalisée

20 DIE réalisés (0 MAEc)

2 projets agricoles : protection de berges et abreuvement

2 projets étangs en cours

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS

Actions structurantes

Macropolluants

- Pourvoir une gestion des zones humides pour leur rôle de filtre : acquisition, gestion, restauration (station pompage AEP)
- Développer des plantations de haies et de ripisylves : rôle de filtre et limite le ruissellement (station pompage AEP)
- Mettre en place un suivi physico-chimique : identification plus fine des secteurs concernés
- Echanger avec les gestionnaires STEP + ANC

Obstacles

- Poursuivre le travail engagé (études faites) pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (travaux)
- Travailler l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches
- Renaturer des tronçons de cours d'eau ou les remettre dans leurs talwegs d'origine

Actions d'accompagnement

- Acheter et gérer des zones humides : ZEC (zonage PPRI)
- Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc (station pompage AEP)
- Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) + Amélioration de la TVB (Solignac + Condat sur Vienne notamment) pour l'enjeu biodiversité
- Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement
- Restaurer les ripisylves sur l'axe Briance (plantations ?) et sur les petits affluents (gestion risque inondation)
- Poursuivre les suivis analytiques bio (1 station) + IBMR
- Etudier les DMB et DOE



CTMA BASSIN DE LA BRIANCE

MASSE D'EAU

ROSELLE (FRGR0377)

La Roselle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Briance

PRESSIONS DCE

ECHEANCE DATE

BON ETAT

AUTRES ZONAGES

Hydrologie

2027

Sécheresse / Etiage

Biodiversité

AEP

Ruissellement / Inondation

Enjeu faible

Enjeu moyen

Enjeu moyen

Enjeu fort

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1	Anguienne	Roselle aval	Roselle aval	Anguienne Roselle amont		
Sous-BV Priorité 2	Roselle amont		Roselle amont Anguienne	Roselle aval		Roselle amont
Sous-BV Priorité 3	Roselle aval	Anguienne Roselle amont			Anguienne Roselle amont	

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales :

Superficie du bassin versant : 131,41 km² - Linéaire du cours d'eau principal : 22,76 km (+ affluents principaux : Anguienne : 8,76 km, Bouloux : 8,04 km)

PPRI sur le cours principal partie aval de la Roselle

Continuité écologique : Liste 1

1ère catégorie piscicole

Résultats des pêches électriques : notes IPR mauvaises (2014) et très mauvaises (2019) à l'amont, et bonnes (2014) et médiocres (2019) à l'aval

Bilan du CTMA 2016-2020 :

Restauration de la ripisylve faite en 2021-2022

Etude TVB réalisée

1 étude et travaux pour la restauration de la continuité écologique réalisés sur le ruisseau de l'Ame de l'Ane

58 DIE réalisés et 18 exploitations engagées en MAEc

12 projets agricoles : protection de berges et abreuvement

4 projets étangs en cours

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS

Actions structurantes

Hydrologie

- Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides

- Accompagner les propriétaires d'étangs et de seuils dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau (+ étude soutien étiage : 3 étangs cibles ?)

- Mettre en place de suivis piézométriques et/ou des débits + Réseau Onde : installation d'échelle limnimétrique

- Développer des plantations de haies : + améliorer la TVB notamment sur Eyjeaux et Saint Paul

Actions d'accompagnement

- Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement

- Acheter et gérer des zones humides en ZEC sur le secteur aval de la Roselle

- Restaurer les ripisylves sur les petits affluents (gestion risque inondation)

- Poursuivre les suivis analytiques de stations bio (3 stations) + pesticides et physico-chimie (AEP) + IBMR

- Développer les accompagnements vers les économies d'eau dans les communes > 1.000 hab. + gros consommateurs identifiés

AEP :

- Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière



SABV
SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT
BASSIN DE LA BRIANCE - 19000

CTMA BASSIN DE LA BRIANCE

MASSE D'EAU

BREUILH (FRGR0378)

La Breuilh et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Briance

PRESSIONS DCE

ECHEANCE DATE BON ETAT

AUTRES ZONAGES

Bon état

Sécheresse / Etiage

Biodiversité

AEP

Ruissellement / Inondation

Enjeu moyen

Enjeu fort

Enjeu moyen

Enjeu moyen

Orientations stratégiques

Priorité OS/ME

OS1

OS2

OS3

OS4

OS6

OS7

Sous-BV Priorité 1

Sous-BV Priorité 2

Sous-BV Priorité 3

Breuilh aval
Breuilh amont
Issaure

Breuilh amont

Breuilh aval

Lyssaure
Vicq

Breuilh aval
Issaure
Lyssaures

Vicq

Issaure

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales :

Superficie du bassin versant : 68,98 km² - Linéaire cours d'eau principal : 18,72 km (+ L'Issaure : 6 km, Lyssaures : 4,5 km)

Continuité écologique : Liste 1 : Breuilh et affluents et Liste 2 : Breuilh (cours principal)

1ère catégorie piscicole

Résultats des pêches électriques : Notes IPR médiocres à l'amont et bonnes à l'aval

Bilan du CTMA 2016-2020 :

Restauration de la ripisylve réalisée en 2019

Etude TVB réalisée

5 études pour la restauration de la continuité écologique (3 petite continuité + 2 seuils) + 5 aménagements (petite continuité) réalisés

42 DIE réalisés et 12 exploitations engagées en MAEc

5 projets agricoles : protection de berges et abreuvement

7 projets étangs en cours

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS

Actions structurantes

Poursuivre l'accompagnement du dispositif PSE sur une ME en bon état

Actions d'accompagnement

Accompagner les propriétaires d'étangs et de seuils dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau (+ étude soutien étiage : 4 étangs cibles ?)

Travailler aux mises aux normes et/ou d'effacement de plans d'eau ou de seuils perturbant le transport sédimentaire

Poursuivre le travail engagé (études faites) pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (travaux)

Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de clôture sur berges et de points d'abreuvement

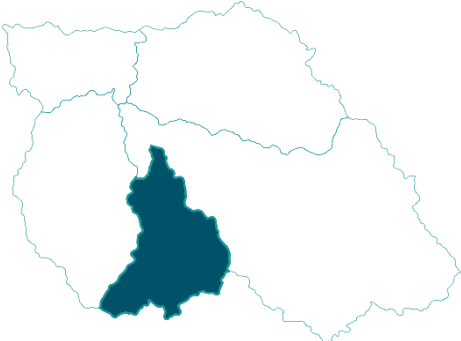
Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides

Développer les plantations de haies : améliorer la TVB sur les communes de Chateau Chervix et Pierre Buffière par exemple

Suivre le substrat et des bivalves (colmatage lié au comblement en amont des ouvrages)

Mettre en place un suivi piézométrique et/ou des débits + Réseau Onde : installation d'échelle limnimétrique

Poursuivre les suivis analytiques de stations bio (4 stations) + IBMR + suivis pesticides et physico-chimie : AEP



SABV

SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT

HYDROLOGIQUE ET CLIMATIQUE

CTMA BASSIN DE LA BRIANCE

MASSE D'EAU

LIGOURE (FRGR0379)

La Ligoure et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Briançe

PRESSIONS DCE

ECHEANCE DATE BON ETAT

AUTRES ZONAGES

Hydrologie

Morphologie

Obstacle

2027

Sécheresse / Etiage

Biodiversité

AEP

Ruissellement / Inondation

Enjeu moyen

Enjeu fort

Enjeu moyen

Enjeu moyen

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Priorité OS/ME

OS1

OS2

OS3

OS4

OS6

OS7

Sous-BV Priorité 1

Ménières
Ligoure aval
Jaussonie
Theil - Gourre

Ligoure aval
Theil
Ligoure amont

Theil

Sous-BV Priorité 2

Chabrat
Ligoure amont

Ménières
Jaussonie
Gourre

Ligoure amont
Ligoure aval

Theil
Ligoure aval
Ligoure amont
Gourre

Sous-BV Priorité 3

Theil
Jaussonie
Chabrat
Gourre

Theil

CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU

Caractéristiques générales :

Superficie du bassin versant : 113,62 km² - Linéaire cours d'eau principal : 21,20 km (+ affluents principaux : Le Theil : 8,14 km, Le Juvet : 6,74 km, Le Chabrat : 7,2 km, Le Ménières : 4,4 km, La Jaussonie : 13,6 km)

PPRI sur le cours principal de la Ligoure + ZHIEP "3"

Continuité écologique : Liste 1 : La Ligoure et ses affluents , Liste 2 : La Ligoure (cours principal)

Résultats des pêches électriques : notes IPR très mauvaises à l'amont et bonnes à l'aval

Bilan du CTMA 2016-2020 :

Restauration de la ripisylve réalisée en 2020

Etude TVB réalisée

Etude hydromorphologique et hydrologique réalisée en 2020-2021

10 études pour la restauration de la continuité écologique (7 petite continuité + 3 seuils) + 1 aménagement (petite continuité) réalisé

55 DIE réalisés et 21 exploitations engagées en MAEc

6 projets agricoles : protection de berges et abreuvement

6 projets étangs en cours

PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS

Actions structurantes

Hydrologie

Morphologie

Obstacles

- Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides + enjeu biodiversité

- Accompagner les propriétaires d'étangs et de seuils dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau (+ étude soutien étiage : 4 étangs cibles ?) + expérimentation test sur le bassin du Theil (partenariat DDT)

- Mettre en place un suivi piézométrique et/ou des débits + Réseau Onde : installation d'échelle limnimétrique

- Développer des plantations de haies : + améliorer la TVB entre Saint Priest Ligoure et Saint Jean Ligoure notamment

- Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de clôture sur berges et de points d'abreuvement

- Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc

- Travailler aux mises aux normes et/ou effacement de plans d'eau ou de seuils perturbant le transport sédimentaire

- Renaturer et/ou aménager des lits mineurs

- Mettre en place un suivi : substrat (colmatage) + évolution du lit et des berges --> cf etude hydro 2020

- Travailler avec les gestionnaires forestiers (impact des coupes à blanc) sur secteurs à enjeux AEP

- Poursuivre le travail engagé (études faites) pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (travaux)

- Travailler à l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches

- Renaturer des tronçons de cours d'eau ou les remettre dans leurs talwegs d'origine

- Suivre le substrat et des bivalves (colmatage lié au comblement en amont des ouvrages)

Actions d'accompagnement

- Acheter et gérer des zones humides en ZEC sur le secteur aval de la Ligoure (PPRI)

- Restaurer les ripisylves sur les petits affluents (gestion risque inondation)

- Poursuivre les suivis analytiques de stations bio (6 stations) + pesticides et physico-chimie (AEP) + IBMR + ADN environnementales + protocole ECLA

- Développer les accompagnements vers les économies d'eau dans les communes > 1.000 hab. + gros consommateurs identifiés

3.3 Liens avec le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE Vienne et le PAOT

Le territoire du CTMA du bassin de la Briançonne dépend du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vienne. En cohérence avec ces deux documents de planification, la stratégie de l'EPAGE décline ses orientations. Les liens entre la stratégie locale de l'EPAGE, le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE Vienne et le PAOT (2012) sont précisés dans le tableau en [annexe n°12](#).

De plus, la programmation tient compte également de l'article L. 211-1 du code de l'environnement, qui fixe 7 objectifs de la gestion équilibrée et durable de la ressource :

1. Prévention des inondations et préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides
2. Protection des eaux et lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature ;
3. Restauration de la qualité de ces eaux ;
4. Développement, mobilisation, création et protection de la ressource en eau ;
5. Valorisation de l'eau comme ressource économique en particulier pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable et répartition de cette ressource ;
6. Promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ;
7. Rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.

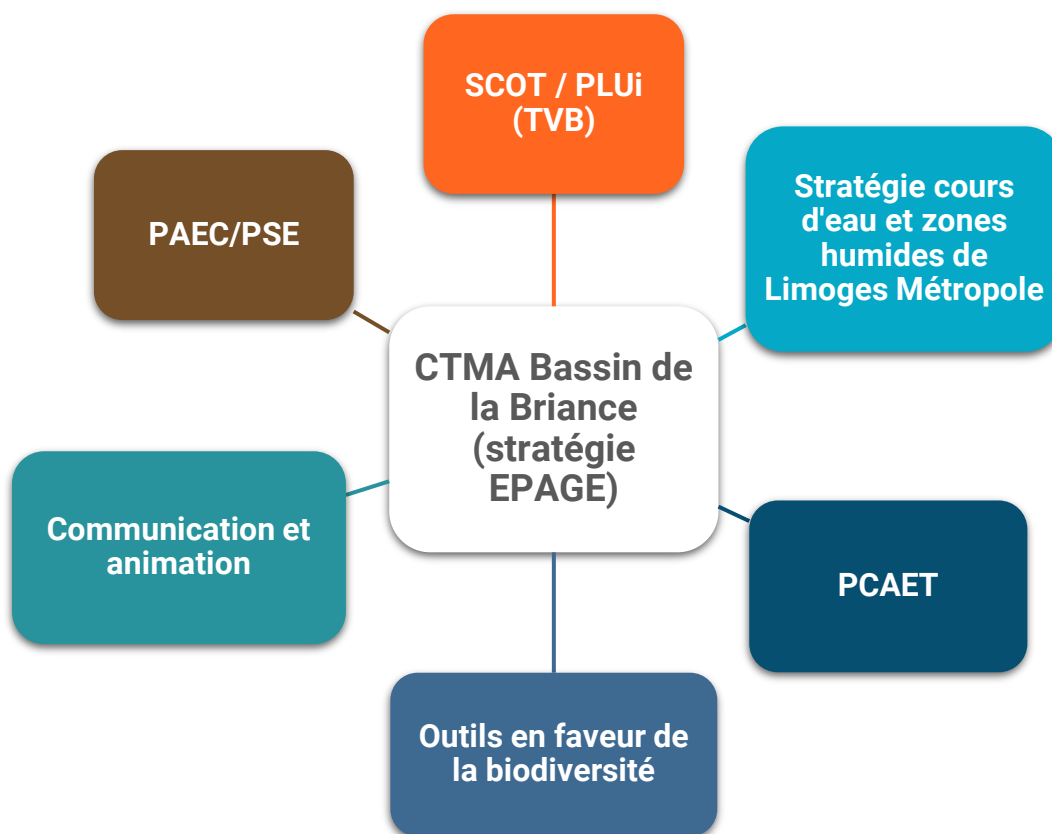
4 Objectifs

Le CTMA du bassin de la Briance fait référence au SDAGE Loire Bretagne ainsi qu'au SAGE Vienne puisque ces deux outils de gestion sont à prendre en compte et à adapter localement pour meilleure gestion de la ressource en eau.

D'autres programmes territoriaux sont complémentaires au CTMA comme les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi avec les trames vertes et bleues), les autres CTMA locaux (Vienne métropolitaine et Vienne médiane et ses affluents), les Plans Climat Air Energie Territoriaux, les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques voire les Paiements pour Services Environnementaux.

En effet, ces outils sont en lien avec la gestion des milieux et ont un objectif commun d'améliorer la gestion et la préservation de l'environnement (eau, urbanisme, agriculture, ...).

Localement ces autres dispositifs sont en adéquation et permettent d'avoir des politiques publiques et des interventions cohérentes entre elles. Il est nécessaire et important de conserver des échanges avec l'ensemble des structures compétentes pour travailler de manière efficace, échanger des données ou des informations utiles et avoir une meilleure connaissance des actions engagées sur le territoire.

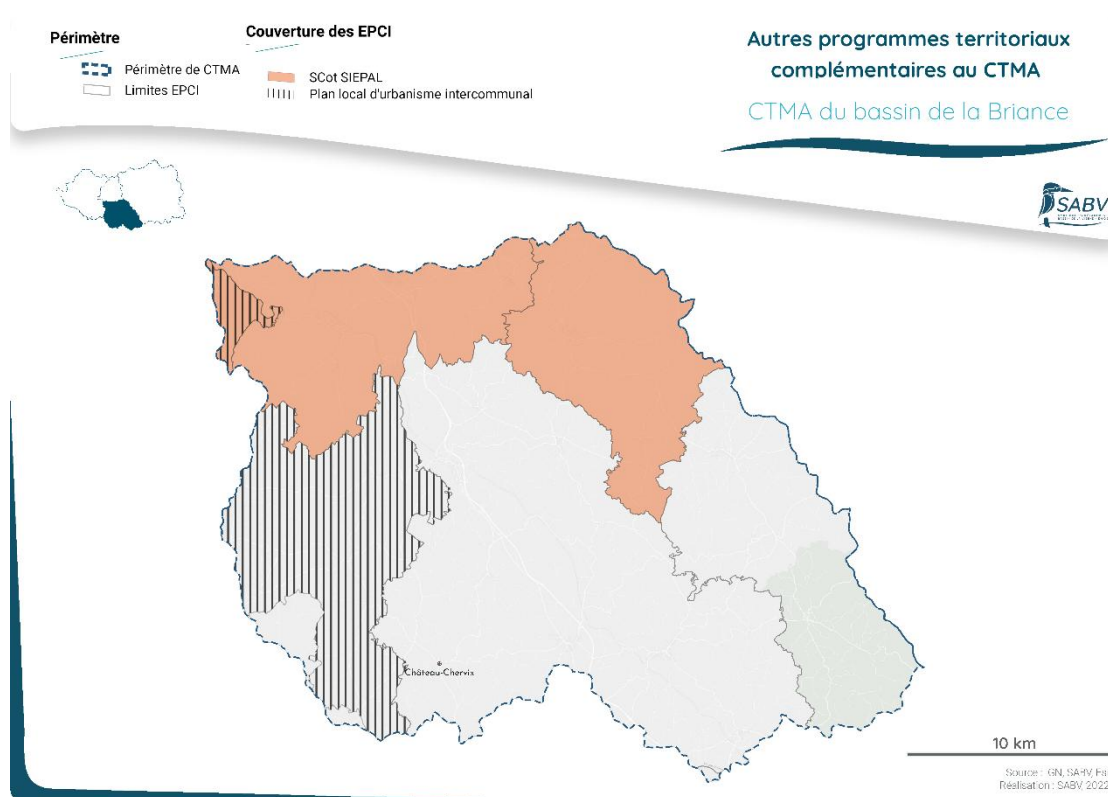


4.1 Documents d'urbanisme (SCOT, PLUi : TVB)

Les documents d'urbanisme intègrent un volet « environnement » avec l'élaboration de trames vertes et bleues mais aussi des mesures de protection comme les EBC (Espaces Boisés Classés) en lien directs avec certaines actions du futur CTMA.

Pour le territoire du bassin de la Briance, plusieurs communes ou intercommunalités sont dotées de trames vertes et bleues mais l'ensemble du territoire n'était pas couvert. Cependant, une étude sur les trames vertes et bleues sur l'ensemble du territoire de la Briance, a été réalisée par le SABV dans le précédent CTMA. Cette cartographie a été comparée avec les autres trames vertes et bleues du SCOT et de Limoges Métropole qui ont des parties communes dans le bassin de la Briance. Ce travail a permis de compléter les trames vertes et bleues déjà existantes et de valider la méthodologie utilisée.

Les objectifs du SCOT de l'Agglomération de Limoges Métropole (SIEPAL) en liens avec les orientations stratégiques de l'EPAGE et par conséquent du CTMA bassin de la Briance sont détaillés dans le tableau en [annexe n°13](#).



4.2 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Issu de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. La stratégie climat-air-énergie définie pour la Haute-Vienne est une démarche transversale et intégrée, considérant plusieurs thématiques (consommations énergétiques, émissions de GES, séquestration carbone, énergies renouvelables...), et dont les objectifs et orientations portent sur l'ensemble des activités (habitat, transport, agriculture...) du territoire. Selon cette stratégie départementale, le thème « Agriculture et sylviculture » fait échos aux orientations stratégiques n°1 et n°8 de l'EPAGE. Les axes stratégiques de ce thème ayant un lien avec la stratégie de l'EPAGE sont :

- Encourager et développer une agriculture durable : sensibilisation des agriculteurs à la vulnérabilité de leur activité et de leurs pratiques face au changement climatique, incitation aux agriculteurs pour développer et

combinaison des pratiques vertueuses réduisant les consommations énergétiques et les émissions de GES et de polluants.

- Maintenir voire développer le stockage carbone de l'environnement : politique forestière volontariste d'exploitation et de reboisement, incitation aux pratiques agricoles favorisant le stockage carbone, notamment le maintien et l'entretien des prairies et l'agro-écologie, lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

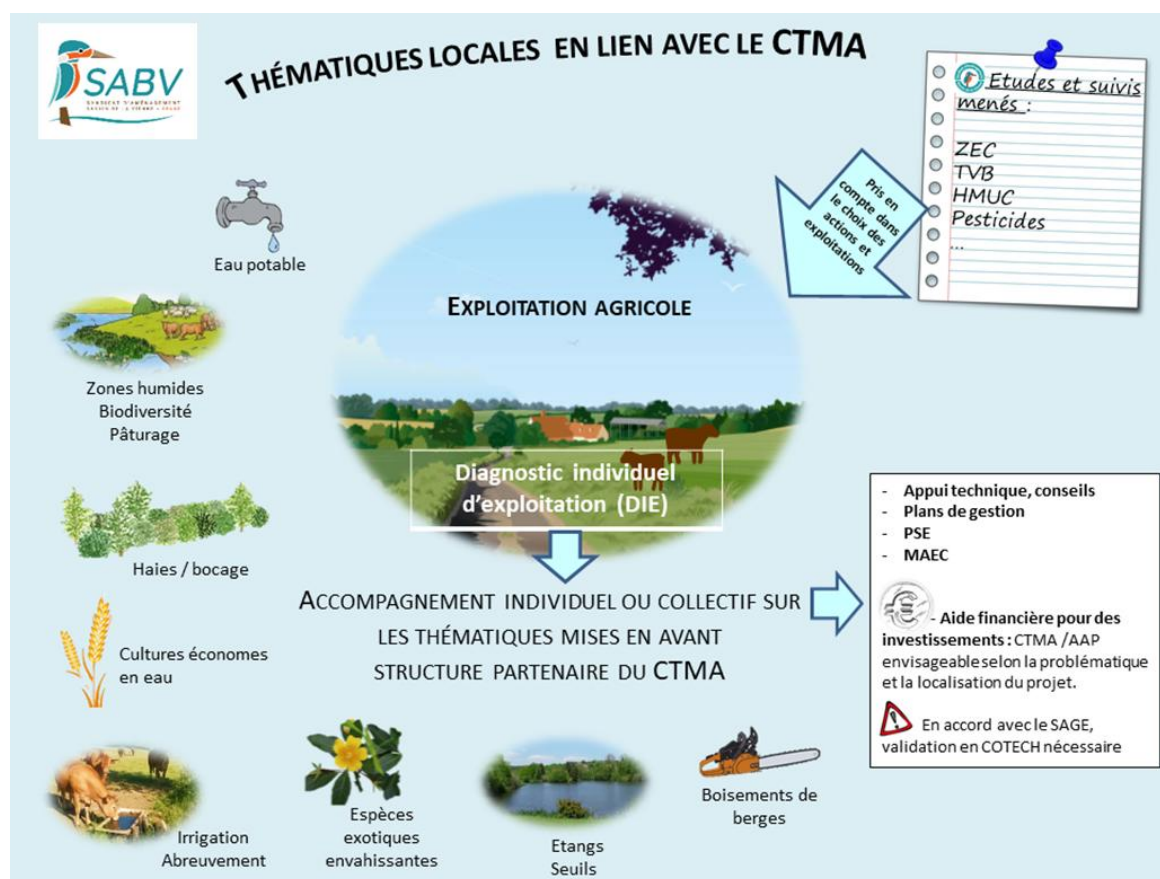
Plusieurs Communautés de communes ont engagé un travail pour mettre en place un PCAET sur leur territoire. Ils sont en cours de mise en œuvre sur le secteur du CTMA du bassin de la Briançonne.

4.3 Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

Depuis 2011, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne déploie des mesures agro-environnementales (MAEC) dans le but de préserver les zones humides et milieux aquatiques sur les exploitations agricoles, actions inscrites dans leurs CTMA. Pour le territoire du bassin de la Briançonne, ces mesures ont été proposées aux exploitants à partir de 2017.

Ces Mesures Agro-Environnementales sont des contrats qui engagent les agriculteurs volontaires sur 5 ans en contrepartie du respect d'un cahier des charges pour des pratiques agricoles favorables à l'environnement (l'exploitation touche une rémunération par hectare engagé et par an). Les principaux éléments éligibles sur les exploitations sont les zones humides, berges de cours d'eau et mares.

Pour orienter au mieux les exploitants, dans le cadre de ces CTMA, le SABV et ses partenaires, réalisent des Diagnostics à tiroirs à l'issue desquels il est proposé les outils pour répondre aux enjeux environnementaux et agronomiques associés à l'exploitation. Les MAEC constituent un de ces outils.



4.4 Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Les services environnementaux correspondent à des actions ou des modes de gestion qui améliorent l'état de l'environnement en contribuant à optimiser le fonctionnement des écosystèmes, et ainsi augmenter les «services écosystémiques» qu'ils rendent. Ces services environnementaux sont très diversifiés. Ils peuvent contribuer à la préservation de la biodiversité, la protection des pollinisateurs, le renforcement de la régulation des populations de ravageurs et parasites, la protection des ressources en eau, la protection des sols (biodiversité, stockage de carbone...).

L'objectif de ce dispositif « paiements pour services environnementaux (PSE) » est de rémunérer les services environnementaux fournis par les agriculteurs au travers des caractéristiques des systèmes de production agricoles, et des modalités de gestion des structures paysagères.

Les PSE sont des outils au même titre que les MAEc mais ces deux dispositifs ne sont pas cumulables sur une même exploitation.

Depuis 2021, le SABV a participé à une expérimentation de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de ce dispositif en l'animant auprès des agriculteurs sur la masse d'eau de la Breuilh (principale masse d'eau en bon état pour le CTMA du bassin de la Briance). Deux opérateurs agricoles (Chambre d'agriculture 87 et Opalim) ont, quant à eux, réalisé les audits. Le portage du dispositif PSE haut-viennois est réalisé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne en tant que mandataire de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. A ce titre, il coordonne le pilotage de la démarche, ainsi que l'instruction, le paiement et le contrôle des aides destinées aux agriculteurs. Les engagements des agriculteurs dans ce dispositif PSE se termineront en 2026.

4.5 Outils en faveur de la biodiversité

Le CTMA précédent a permis d'initier ou de conforter des partenariats avec des structures compétentes en matière de biodiversité et de réaliser des études permettant l'acquisition de connaissance des écosystèmes aquatiques à travers certaines espèces-cibles.

Pour cette prochaine programmation, l'objectif est de s'appuyer sur les différents outils existants afin de poursuivre les études engagées et les partenariats avec les structures compétentes.

4.5.1 Plans nationaux d'actions et leur déclinaison régionale

Les PNA, déclinés en Région en PRA, sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est basé sur 3 axes : connaissance, conservation et sensibilisation.

Sur les 70 PNA existants, certains ciblent des espèces inféodées aux milieux aquatiques et peuvent être mobilisés en compléments des CTMA. C'est le cas des espèces suivantes :

- Amphibiens – reptiles : Sonneur à ventre jaune (enjeu zone humide) → Référent : GMHL,
- Chiroptères : Murin de Daubenton (enjeu ripisylve) → Référent : GMHL,
- Lépidoptères : Cuivré des marais, Damier de la succise, ... (enjeu zone humide) → Référent : CEN N-A,
- Mammifères : Loutre d'Europe → Référent : GMHL,
- Mollusques : Mulette perlière → Référent : LNE,
- Odonates : plusieurs espèces sont présentes sur le territoire → Référent : CEN N-A.

Au-delà des plans Régionaux mis en œuvre, l'Appel à Projets pour l'accompagnement des PNA en faveur des espèces menacées de l'Agence de l'eau permet d'accompagner des maîtres d'ouvrages dans la réalisation de travaux de restauration d'habitats pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides avec un taux d'aide de 50 %.

4.5.2 Appels à projets (AAP)

Depuis quelques années, des dispositifs d'appels à projets sont proposés par nos partenaires financiers concernant des thématiques diverses. Le SABV réalise une veille des différents AAP existants. Des projets pourront être déposés suivant les besoins, sur des actions complémentaires à celles portées dans les CTMA, et cela soit par le SABV, soit par des structures partenaires.

4.5.3 Charte du Parc Naturel Régional Millevaches

L'EPAGE est en partie situé en partie sur le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) Millevaches, cela concerne deux communes : Surdoux et La Croisille-sur-Briance.

Le Parc s'est doté d'une charte qui décrit son projet de préservation et de développement durable conçu pour le territoire. Les collectivités territoriales et locales sont associées à son élaboration. Les partenaires s'engagent ainsi à gérer de manière cohérente toutes les actions destinées à valoriser les ressources locales dans le respect des milieux naturels et des paysages.

Dans la Charte 2018-2033 du PNR Millevaches, trois axes prioritaires :

- Axe 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale - Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales
- Axe 2 - Millevaches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement
- Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur - Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Ces trois axes sont déclinés en 8 orientations et 38 mesures opérationnelles sur lesquelles le SABV s'appuie localement.

4.5.4 Le site Natura 2000 des Pelouses et landes serpentiniques du Sud de la Haute-Vienne

Le seul site Natura 2000 sur le bassin de la Briance est le site FR7401137 - Pelouses et landes serpentiniques du Sud de la Haute-Vienne. La structure animatrice du site est le CEN Nouvelle-Aquitaine. Le dernier arrêté de sa création date du 09 décembre 2016. Il dispose d'une surface totale d'environ 260 hectares située sur les communes de Château-Chervix, Magnac-Bourg, Meuzac, Porcherie, Roche-l'Abeille.

Affleurements géologiques d'intérêt européen (serpentinites), la flore associée présente une originalité par sa structure et sa diversité. Les landes sur serpentines sont extrêmement rares en France et en Europe, particulièrement à si basse altitude, avec la présence d'espèces protégées sur le plan national et régional. Ce site est un refuge d'espèces situées hors de leur aire normale de répartition. Le site présente aussi un haut intérêt géologique, les affleurements de serpentines étant très rares à cette altitude (basse). Le site fait l'objet d'un projet de RNN.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a mis en place des pratiques de pâturage extensif ovins sur les affleurements principaux (Lande du Cluzeau et de la Flotte). Le maintien de cette pratique de pâturage extensif est un enjeu très fort de conservation sur ces sites.

4.5.5 Les mesures compensatoires

Le SABV est également vigilant concernant les projets d'aménagement soumis à la séquence « éviter-réduire-compenser ». Il peut apporter un appui technique lors des 2 premières étapes, ou, le cas échéant, proposer des projets dans le cadre de la compensation.

4.5.6 La Stratégie Nationale des Aires Protégées

Pilier opérationnel de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP 2030) a pour objectif de conforter le réseau et d'améliorer la gestion de toutes les aires protégées dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Terrains du conservatoire du littoral, réserves naturelles, sites Natura 2000, parcs naturels régionaux... Les aires protégées sont variées en France. La Stratégie nationale pour les aires protégées cible la protection spatiale de la biodiversité.

La Stratégie nationale pour les aires protégées allie une ambition quantitative, étendre le réseau d'aires protégées existant, avec une exigence qualitative en améliorant la qualité de gestion et l'efficacité des protections.

4.5.7 Stratégie nationale pour les zones humides

Le quatrième plan national en faveur des milieux humides, qui couvre la période 2022 à 2026 est lancé. Ce plan est une déclinaison de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 dévoilée simultanément. Il a pour objectif de poursuivre le travail engagé (suite au précédent plan 2014-2018) et de mettre l'accent sur les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides.

L'État s'engage à restaurer 50 000 hectares de zones humides, à en acquérir 8 500 hectares, ainsi qu'à créer de nouvelles aires protégées, dont un douzième parc national, conformément à la stratégie présentée en janvier 2021.

Ce plan comporte trois grands axes :

- Axe 1 : Agir : Maintenir la biodiversité remarquable en intégrant davantage les milieux humides dans les aires protégées et développer des actions visant à restaurer les milieux dégradés.
- Axe 2 : Mobiliser : Mobiliser, notamment les usagers des zones humides pour favoriser les pratiques qui protègent ces espaces, inscrire les réponses que ces milieux apportent dans les grandes conventions internationales et les travaux européens, renforcer la formation et la sensibilisation à tous les niveaux.
- Axe 3 : Connaître : Développer et mettre à disposition la connaissance sur les milieux humides en renforçant les outils stratégiques pour leur identification et leur évaluation, et accroître les actions de recherche pour améliorer la gestion.

4.6 Stratégie cours d'eau et zones humides de Limoges Métropole

Limoges Métropole et le SABV ont travaillé avec le même calendrier pour la mise en place de leurs programmes. Logiquement, les stratégies des trois CTMA se rejoignent sur plusieurs thématiques. Les axes stratégiques du CTMA « Vienne Métropolitaine et ses affluents » et les orientations stratégiques des CTMA « bassin de la Briance » et « Vienne médiane et ses affluents » sont détaillés dans le tableau en [annexe n°12](#) pour mettre en relation les points communs de ces 3 programmes.

4.7 Animation et communication

La mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation sur le territoire de l'EPAGE est en lien direct avec la stratégie des CTMA. Elles constituent le bras armé du SABV afin de faire prendre conscience aux habitants du territoire des pressions qui pèsent sur la ressource en eau et l'importance de mettre en œuvre des programmes d'interventions.

Elle passe notamment par la déclinaison locale de différents outils nationaux :

- la déclinaison des manifestations nationales sur la thématique de l'eau pour le grand public : Journée Mondiale des Zones Humides, Journée Mondiale de l'Eau, semaine du développement durable, fréquence grenouille, fête de la Nature, fête des mares, ...
- les projets d'ATE avec les écoles,
- l'obtention du label Territoire Engagé pour la Nature avec les collectivités.

FEUILLE DE ROUTE

5 Gouvernance

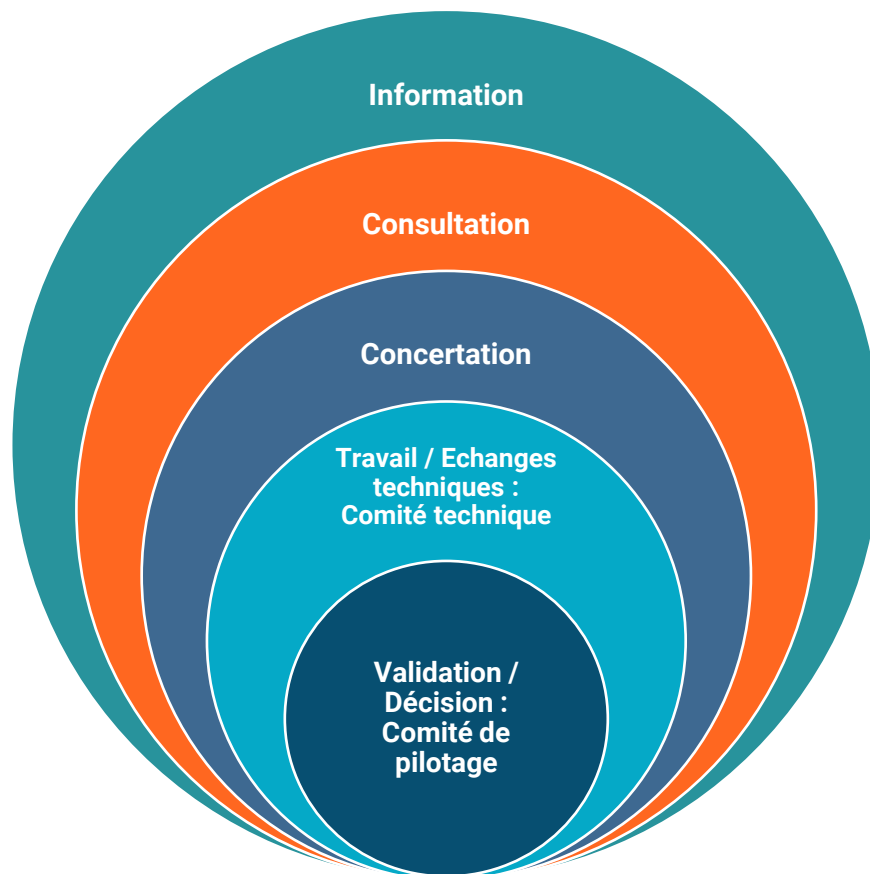
5.1 Gouvernance et modalités d'organisation

Ce volet « gouvernance » correspond à l'orientation stratégique n°8 où différents types d'objectifs sont proposés :

- animer les comités de pilotage, animer les comités techniques,
- mettre en place une conférence des partenaires financiers et réglementaires,
- mettre en place une instance d'information plus ouverte prenant en compte les acteurs économiques et touristiques,
- réfléchir à la mise en place d'un comité scientifique local multithématique,
- participer ou proposer des conférences GEMAPI aux intercommunalités,
- mettre en place une journée locale de la ressource en eau avec les élus communaux.

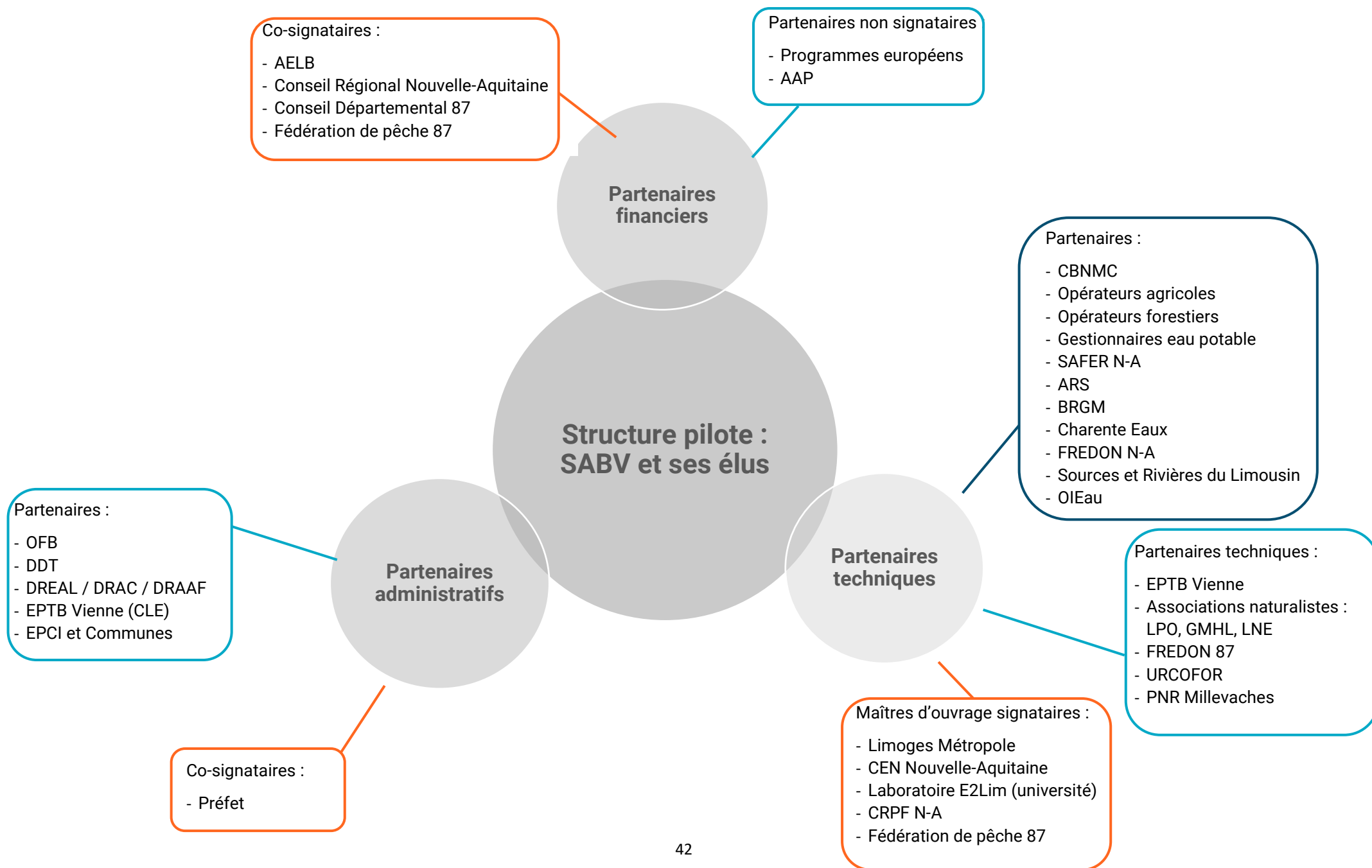
Différentes modalités d'organisation vont donc être mise en œuvre pour une gestion concertée de ce CTMA. Le diagramme et le tableau ci-dessous permettent de comprendre cette organisation. Cinq niveaux de gouvernance sont présentés avec les acteurs intégrés dans chacun d'eux :

- Information : instance d'information plus ouverte prenant en compte les acteurs économiques et touristiques
- Consultation : enquête publique
- Concertation : journée locale de la ressource en eau et conférences GEMAPI avec les élus
- Travail technique : comités techniques, conférence des partenaires financiers et réglementaires et comité scientifique multithématique
- Validation / Décision : comités de pilotage



NIVEAU DE GOUVERNANCE	TYPE	ACTEURS
Information	Réunion publique, débat public, réunion d'information	Grand public, citoyens au sens large
Consultation	Enquête publique Besoins techniques	Usagers et citoyens concernés Partenaires techniques
Concertation	Réunion d'échanges et de débats et conférence GEMAPI	Partenaires techniques Partenaires financiers Partenaires administratifs Elus SABV Autres acteurs : usagers concernés
Echanges techniques de travail	Comités techniques ou commissions ou conférence des partenaires ou comité scientifique	Partenaires techniques Partenaires financiers Partenaires administratifs Elus SABV locaux concernés Propriétaires (usagers)
Décision, validation	Comité de pilotage et/ou Comité syndical	Elus SABV + élus communaux Maîtres d'ouvrage co-signataires Partenaires techniques signataires Partenaires financiers co-signataires Partenaires administratifs

5.2 Organisation et rôles des différents partenaires



5.2.1 Cadrage avec les partenaires administratifs et financiers

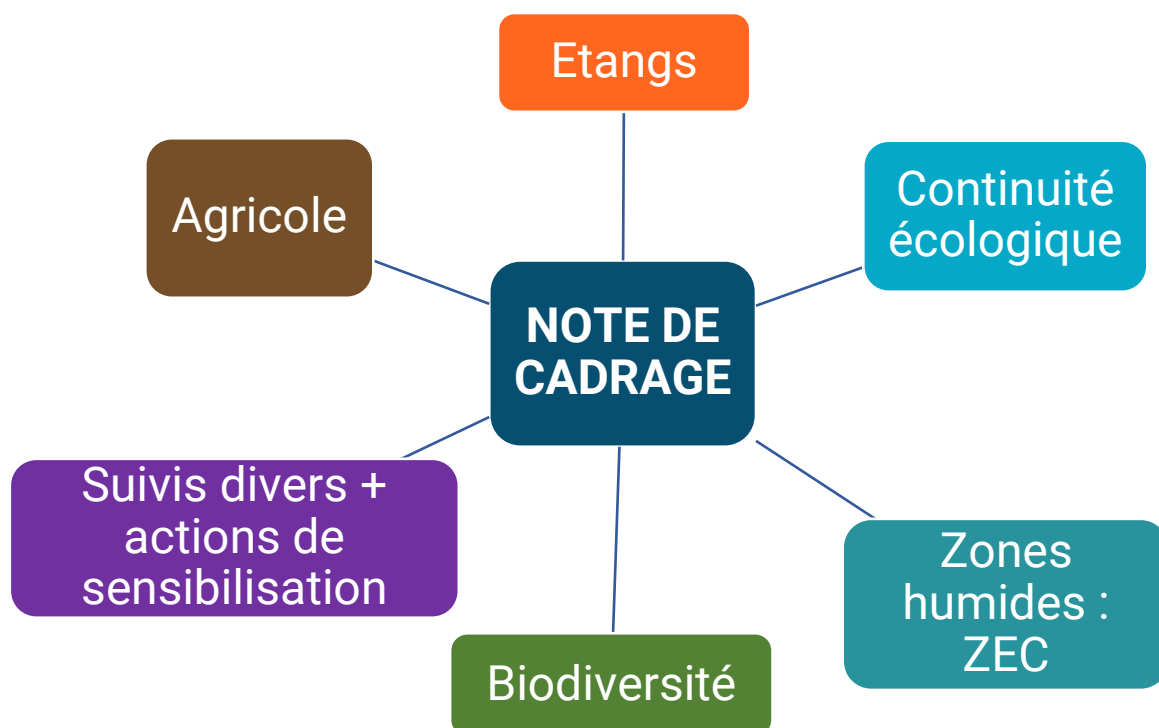
Les actions portées par le Syndicat et ses partenaires sont très généralement soumises à des instructions administratives et réglementaires qui impliquent une nécessaire collaboration et anticipation avec les différents services administratifs (police de l'Eau, DREAL...).

Les expériences passées ont montré que la calibration des programmes de travaux ne peut pas être étudiée uniquement sous un angle purement technique tant le temps administratif d'instruction peut influencer les calendriers prévisionnels.

Une note de cadrage a donc été rédigée afin de répondre aux objectifs suivants :

- partager les enjeux locaux liés à la gestion de la ressource en Eau et la définition d'objectifs de résultats communs,
- identifier les thèmes et modalités de collaboration entre les services de l'Etat et ceux de la collectivité,
- calibrer conjointement les programmes de travaux et anticiper les instructions pour gagner en efficacité et en temps (priorisation, hiérarchisation),
- définir les modalités de gouvernance pour un meilleur suivi des programmes et pour une aide mutuelle.

Cette note de cadrage a été proposée par le SABV pour faire en sorte que les partenariats avec les structures administratives et financières soient définis avant le lancement des nouveaux programmes. Cette note, qui sera annexée au CTMA, fait référence à plusieurs thématiques :



5.2 Cadrage avec les partenaires techniques

5.2.2.1 Les maîtres d'ouvrages co-signataires

Communauté Urbaine Limoges Métropole

La Communauté Urbaine Limoges Métropole sera maître d'ouvrage pour les actions relevant de l'OS 3 sur les Sites Naturels d'Intérêt Communautaires intégrés au zonage biodiversité du bassin de la Briance (masse d'eau Briance aval FRGR0376).

La convention qui lie Limoges Métropole et le SABV est précisée dans le paragraphe 5.3.1.

Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN N-A)

Le CEN Nouvelle-Aquitaine sera maître d'ouvrage concernant différentes actions liées à la gestion et la préservation des zones humides au sein des aires foncières intégrées au zonage biodiversité grâce notamment à sa gestion par maîtrise foncière. Il intervient également dans l'animation du Réseau Zones Humides et réalise des plans de gestion qui serviront à la réalisation de travaux de restauration de ces milieux remarquables. Certains sites feront l'objet d'un suivi spécifique, grâce notamment aux protocoles Ligéro.

Laboratoire E2Lim (Université de Limoges)

Le Laboratoire E2Lim sera également aux côtés du SABV avec la maîtrise d'ouvrage d'une étude visant à mieux connaître les problématiques de pollutions liées aux pesticides sur les captages AEP. Cette étude sera réalisée sur les CTMA bassin de la Briance mais également Vienne Médiane.

Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine (CRPF N-A)

Le CRPF était un nouvel acteur dans le cadre du CTMA et le partenariat se poursuit dans l'Accord de territoire. Il apportera son expertise auprès des propriétaires forestiers situés dans des captages AEP afin de réaliser des documents de gestion durable de la forêt en tenant compte de la préservation de la ressource. Il sera également présent pour limiter l'impact des chantiers forestiers sur les cours d'eau et des opérations nouvelles de désenrésinement de berges.

Fédération de pêche de la Haute-Vienne

La Fédération de pêche sera nouvellement maître d'ouvrage dans ce second cycle (2025-2028) et pourra proposer des actions en tant que maître d'ouvrage sur des actions de travaux de restauration de la petite continuité dans cette deuxième phase du CTMA. Pendant le premier cycle 2023-2025, la Fédération de pêche était partenaire signataire.

Pour exemple, le sous-bassin test du ruisseau du Theil (masse d'eau de la Ligoure FRGR0379) serait l'un des cours d'eau où la Fédération de pêche cible des actions de restauration de la continuité écologique.

La Fédération de pêche sera invitée dans les différentes réunions techniques et sollicitée sur certains projets pour obtenir une expertise sur le volet piscicole.

5.2.2 Les partenaires techniques

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne)

Les thématiques principales concernent l'OS 5 sur le volet qualité et quantité de la ressource (complément d'étude HMUC, travail sur les DMB, travail sur les économies d'eau dans certaines communes,) mais ne demandera pas de financements spécifiques dans le cadre du CTMA. En effet, ces interventions de l'EPTB sont déjà financées par des financements liés au SAGE Vienne. Ces actions font l'objet de fiches actions car elles s'inscrivent pleinement dans la stratégie et répondent aux enjeux du CTMA.

Le partenariat entre les 2 structures s'est également traduit par l'adhésion de l'EPAGE à l'EPTB, décrite dans le paragraphe 5.3.2.

FREDON Nouvelle-Aquitaine, Organisme à Vocation Sanitaire (OVS)

FREDON Nouvelle-Aquitaine a acquis depuis plusieurs années une solide expérience dans la gestion des espèces exotiques envahissantes, animales et végétales, et est bien implantée sur le territoire du CTMA. Grâce à sa convention avec l'AELB qui court jusqu'en 2027, elle poursuivra son engagement dans la sensibilisation, l'accompagnement à la gestion et la mise en place de chantiers expérimentaux sur les EEE végétales au côté du SABV.

Grâce à l'adhésion des communes, elle poursuivra également l'organisation de la lutte collective contre le ragondin et la gestion des dangers sanitaires.

Parc Naturel Régional Millevaches

Le PNR Millevaches intègre deux communes sur le bassin de la Briance : Surdoux et La Croisille-sur-Briance. Sur ces communes, il a été convenu d'assurer des échanges multithématiques (préservation des zones humides, gestion des zones forestières, gestion agricole, possibilités de co-financement dans certains cas...) avec le SABV pour avoir une intervention cohérente et adaptée. Les enjeux et objectifs de ces deux structures sont en accord, il est donc intéressant d'avoir ce partenariat local. De plus, de nombreuses actions déclinées dans la charte du Parc et dans la charte forestière viennent renforcer voire compléter les actions du CTMA en faveur de l'amélioration de la ressource en Eau.

Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin (GMHL)

Le GMHL était un partenaire dans le précédent CTMA du bassin de la Briance, il fait partie des acteurs naturalistes incontournables notamment à travers son rôle d'opérateur et animateur local pour les PNA/PRA Sonneur à ventre jaune, Loutre d'Europe et Chiroptères, autant d'espèces espèces indicatrices du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Le GMHL apportera son soutien au SABV par :

- ➔ la veille aux AAP permettant de déployer des actions en faveur des espèces inféodées au milieu aquatique sur les territoires des CTMA
- ➔ une expertise sur des projets ponctuels
- ➔ en faisant le lien avec les suivis scientifiques engagés dans le CTMA Vienne Métropolitaine dans le cadre de l'étude portée par la CULM.

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

La LPO est également un partenaire de longue date du SABV, grâce notamment aux suivis réalisés dans les précédents CTMA. Elle apportera son soutien par les actions suivantes :

- ➔ la veille aux AAP permettant de déployer des actions en faveur des espèces inféodées au milieu aquatique sur les territoires des CTMA
- ➔ une expertise sur des projets ponctuels, et notamment grâce à son expérience acquise sur le volet « haie »
- ➔ en faisant le lien avec les suivis scientifiques engagés dans le CTMA Vienne Métropolitaine : dans le cadre de l'étude portée par la CULM.

Limousin Nature Environnement (LNE)

LNE est aussi un partenaire du SABV pour son expertise sur les bivalves. En effet, LNE est opérateur et animateur local pour le PNA/PRA Mulette perlière. LNE apportera son soutien au SABV par :

- ➔ des suivis et inventaires de bivalves financés via le PNA sur des tronçons de cours d'eau ciblés dans le zonage biodiversité
- ➔ la mise en place de protocole de recherche d'ADN environnemental des bivalves sur des cours d'eau avec un potentiel intéressant pour ces espèces (cf. paragraphe 2.2 : zonage biodiversité)
- ➔ une expertise sur des projets ponctuels.

Union Régionale des Collectivités Forestières de Nouvelle Aquitaine (URCOFOR)

L'URCOFOR sera également un nouvel acteur au côté du SABV sur la thématique forestière grâce à une vision partagée concernant :

- la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques,
- le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale,
- une vision de l'espace forestier comme atout du développement local.

Elle apportera son appui lors des actions de sensibilisation.

5.2.3 Les partenaires

Dans le cadre de la démarche de concertation réalisée en 2021, le SABV a sollicité de nombreuses structures, acteurs du territoire, qui ont répondu présent aux ateliers qui ont permis de définir cette stratégie d'intervention. Des nouveaux liens ont été créés entre ces structures et l'EPAGE, faisant émerger des partenariats jusqu'alors inexistants. Suivant les différentes thématiques mises en œuvre, ces structures seront des soutiens indispensables à la bonne réalisation des actions et des partenaires techniques incontournables pendant les 6 années du contrat.

5.3 Particularités de partenariats

5.3.1 Convention de délégation avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole

Cette convention de délégation entre l'EPAGE et la Communauté Urbaine Limoges Métropole a été signée début 2020. Elle permet de définir les territoires d'intervention et les missions de chacune des deux structures notamment sur le bassin de la Briance, de la Glane et l'axe Vienne ainsi que certains de ses affluents.

Limoges Métropole a également adhéré au SABV pour les missions d'animation générale, de coordination des outils de gestion et de suivi de la qualité des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire.

5.3.2 Adhésion de l'EPAGE à l'EPTB Vienne

Depuis le 1er janvier 2021, comme prévu à la constitution du dossier de labellisation, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau adhère à l'EPTB de la Vienne. Cela permet d'assurer la

coordination et la cohérence des interventions entre les 2 établissements : la mise en œuvre des actions globales notamment portées par l'EPTB dans le cadre du SAGE Vienne et les actions plus opérationnelles des Accords de Territoire portés par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

6 Programme d'actions

Le programme d'actions de ce second cycle de l'accord de territoire du bassin de la Briançonne est proposé sur 3 années (2026-2028). Le bilan du 1^{er} cycle a été présenté en 2025 et validé lors du COPIL du 02 octobre dernier (*annexe n°2*).

Il comprend l'ensemble des actions chiffrées pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon état écologique en tenant compte de la stratégie présentée.

Le détail du programme pour la période 2026-2028 (maître(s) d'ouvrage(s), calendrier, objectifs, indicateurs, chiffrages...) pour chaque action est présenté en *annexe n°14* dans les fiches actions. Cette programmation a été mise à jour pour le second cycle en tenant compte des modalités et contraintes financières par rapport à la présentation initiale prévisionnelle proposée en 2023.

○ SYNTHÈSE

Montant prévisionnel total des actions rattachées aux ME : 2 720 373 €

- + 15 000€ (étude bilan)
- + 747 781 € (animation)
- + 66 000 € (communication)

Montant total prévisionnel sur 3 ans de : 3 549 154 €

Montant total prévisionnel de la programmation globale du bassin de la Briançonne (toutes les actions + l'étude pesticides (E2Lim : 197 936 €) : **3 747 090€**

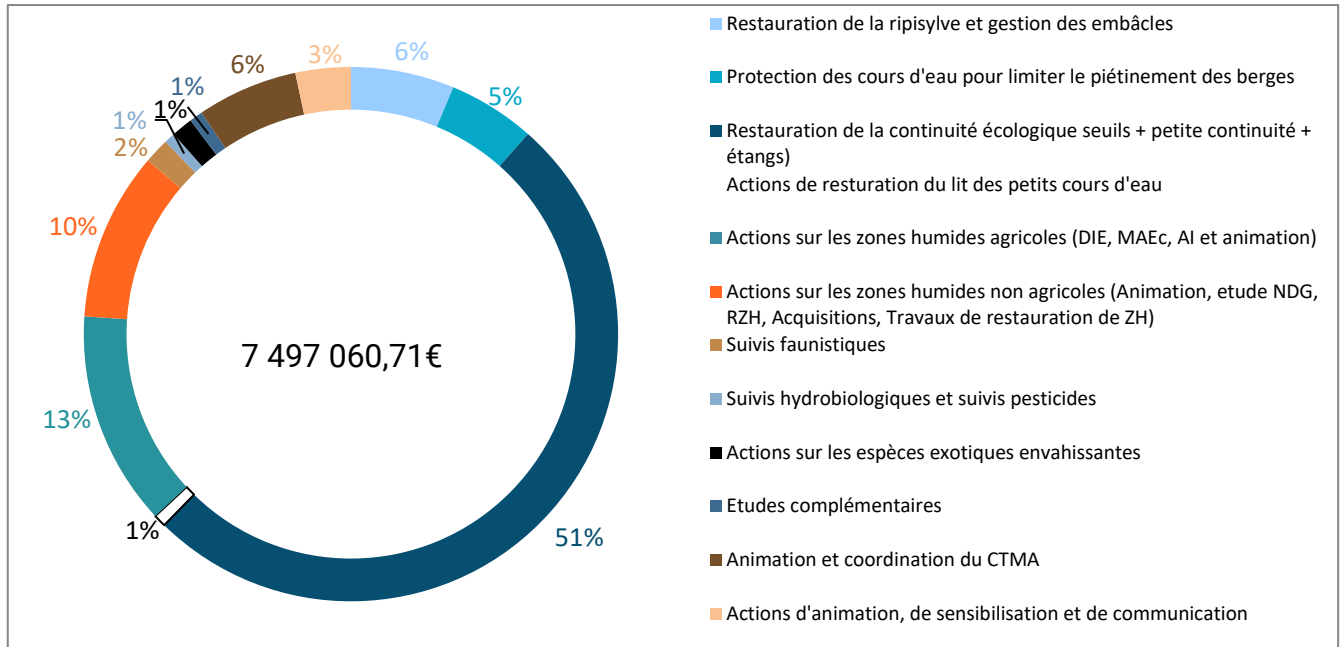
Synthèse financière par orientation stratégique mise à jour pour le second cycle 2026-2028 de cet Accord de Territoire du bassin de la Briançonne :

Thématique	2026	2027	2028	Total général
OS1 - Agricole	101 500 €	139 550 €	133 925 €	374 975 €
OS2 - Continuité écologique	270 000 €	270 000 €	375 000 €	915 000 €
OS3 - Zones humides	28 808 €	75 708 €	146 522 €	251 038 €
OS4 - Etangs	270 000 €	250 000 €	235 000 €	755 000 €
OS6 - Forêts et AEP	34 000 €	84 580 €	80 080 €	198 660 €
OS7 - Rivières	72 800 €	34 500 €	49 050 €	156 350 €
OS9 - Suivis analytiques	105 618 €	59 012 €	117 656 €	282 286 €
OS10 - Communication/sensibilisation	22 000 €	22 000 €	22 000 €	66 000 €
OS11 - Animation	243 979 €	248 924 €	254 878 €	747 781 €
Total programme général	1 148 705 €	1 184 274 €	1 414 111 €	3 747 090 €
TOTAL programme Accord Territoire	886 205 €	1 165 524 €	1 140 736 €	3 192 465 €

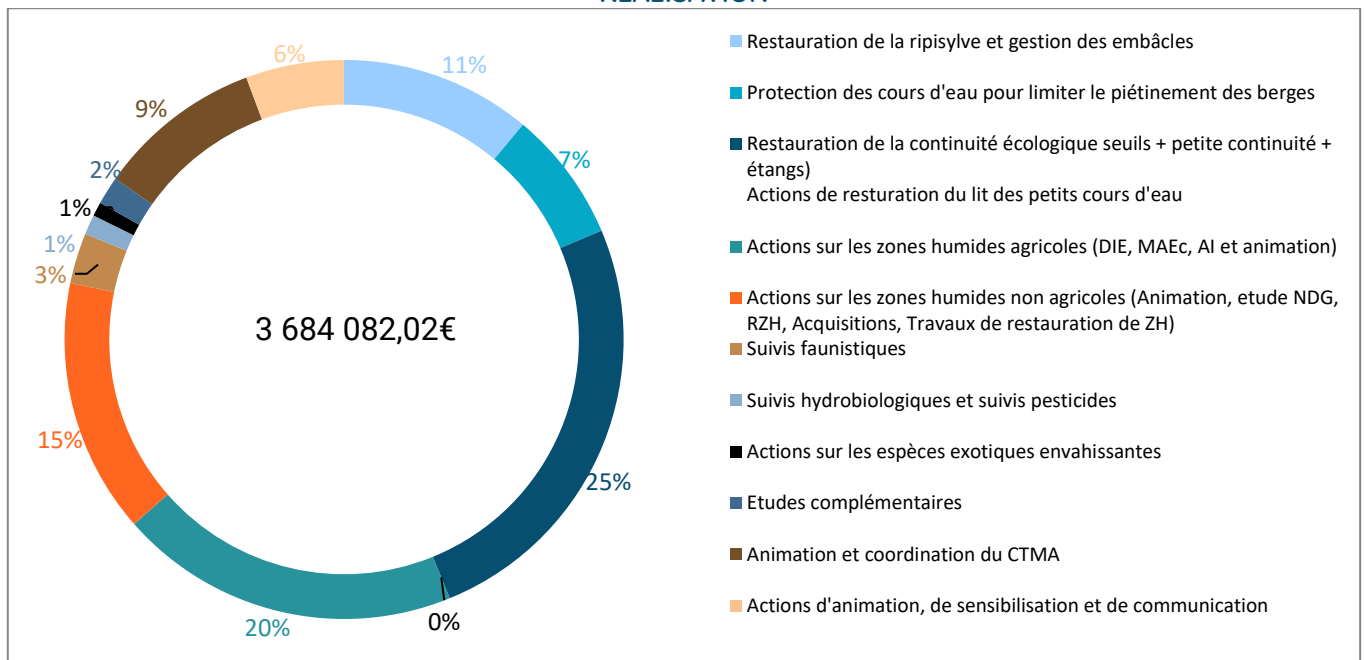
ANNEXES

ANNEXE N°1 : BILAN FINANCIER DU PRECEDENT CTMA BASSIN DE LA BRIANCE 2016-2020

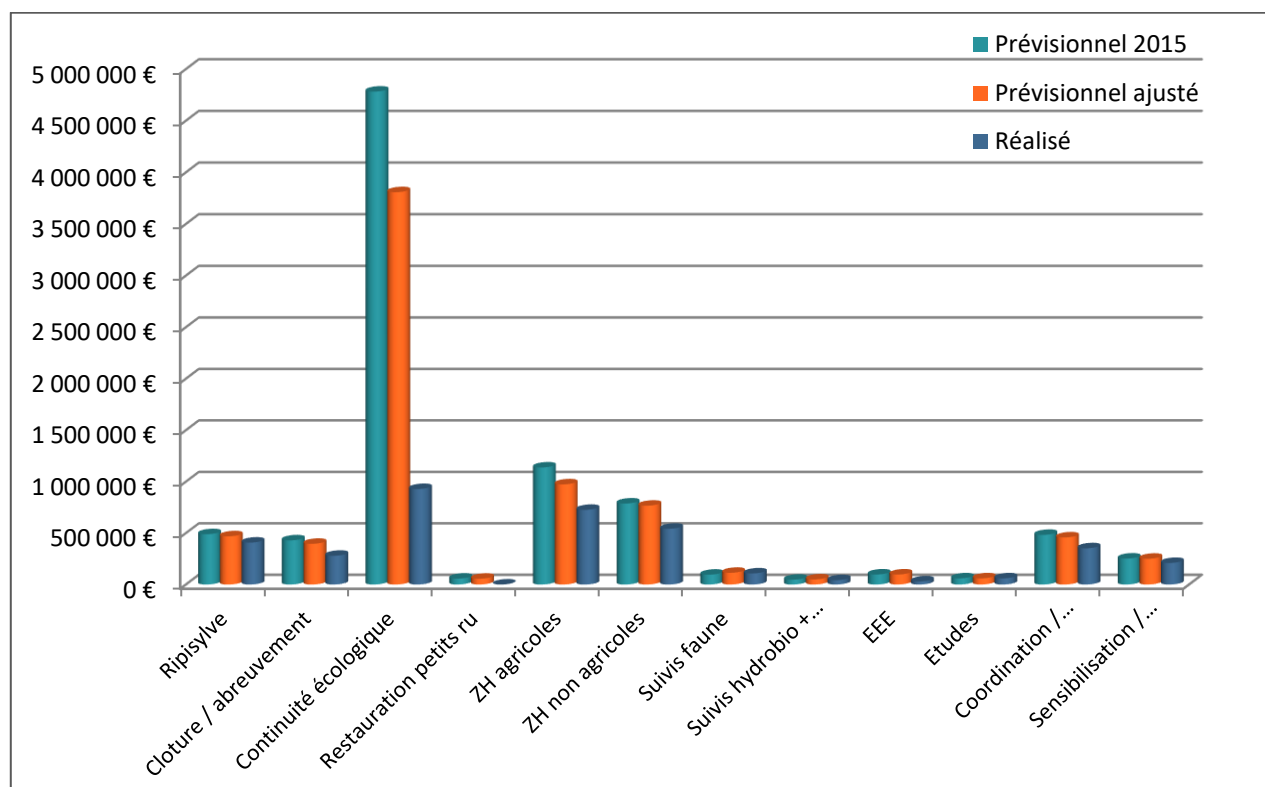
PREVISIONNEL



REALISATION



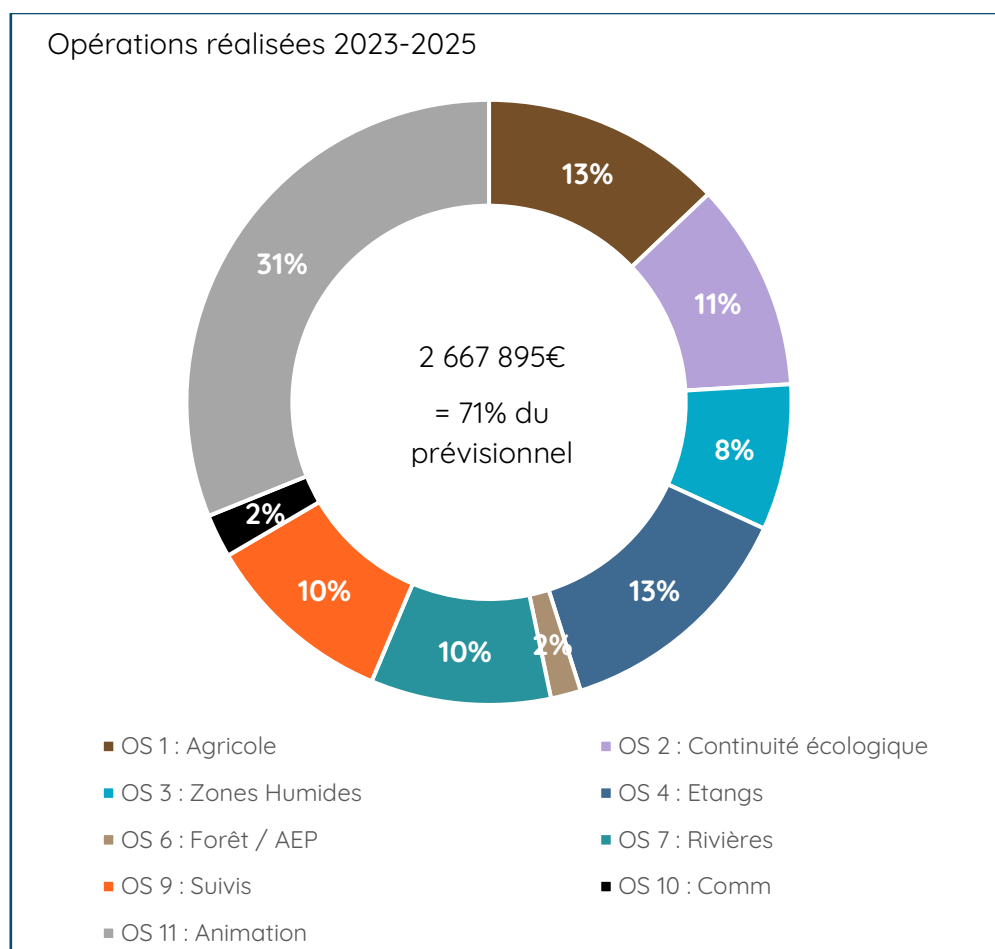
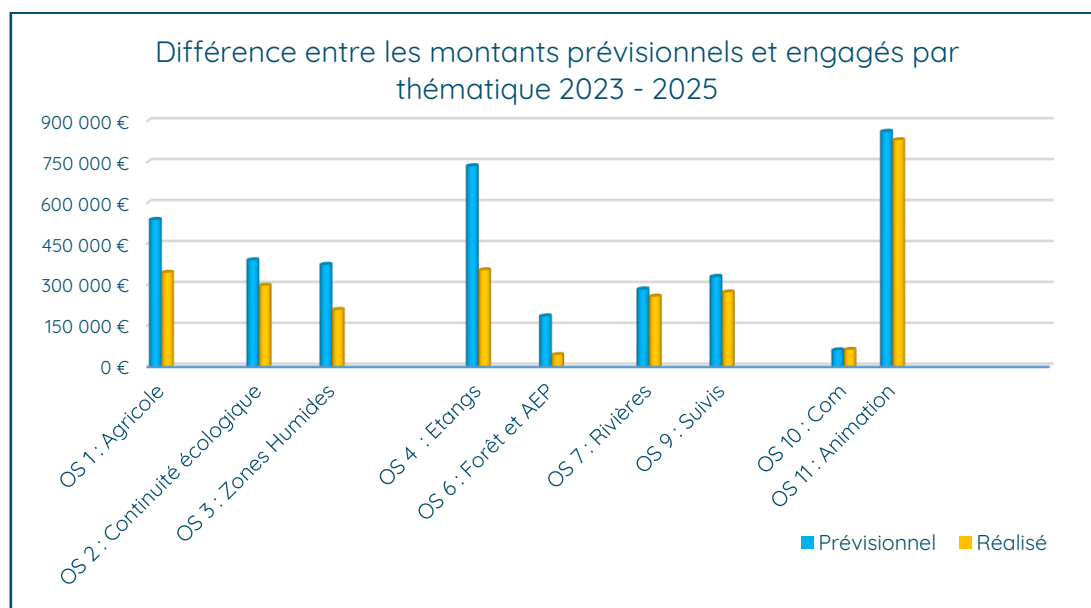
COMPARATIF ENTRE LE PREVISIONNEL (2016), LES AJUSTEMENTS REALISES EN COURS DE CTMA ET LES REALISATIONS



La différence entre les dépenses réalisées et les dépenses prévisionnelle s'explique notamment par un écart important entre l'ambition et les travaux liés à la restauration de la continuité écologique (sur des ouvrages de types seuils de moulins et sur les étangs). Ces travaux sont basés sur le volontariat des propriétaires et sont souvent des travaux onéreux difficiles à mettre en place. Ils sont aussi tributaires d'une réglementation qui évolue fréquemment.

Ce bilan permet de se rendre compte des actions les plus attendues localement par les propriétaires et les riverains. Mais il exprime aussi les difficultés sur d'autres thématiques où l'information et la sensibilisation sont des actions très importantes pour faire avancer la mise en place de certains projets sur le terrain. Près de 2/3 des engagements financiers sont tournés vers des actions très opérationnelles.

ANNEXE N°2 : BILAN FINANCIER DU 1^{er} CYLCE DE CE CTMA BASSIN DE LA BRIANCE 2023-2025



OS1

Actions agricoles

Enveloppe prévisionnelle	Montant réalisation	% Réalisation
538 180€	344 420€	64%

OS2

Continuité écologique

Enveloppe prévisionnelle	Montant réalisation	% Réalisation
390 000€	307 000€	79%

OS3

Zones humides

Enveloppe prévisionnelle	Montant réalisation	% Réalisation
373 487€	208 148€	56%

OS4

Etangs

Enveloppe prévisionnelle	Montant réalisation	% Réalisation
735 000€	353 714€	48%

OS 6

Actions forêt / AEP

Enveloppe prévisionnelle	Montant réalisation	Différence
184 500€	43 009€	23%

OS 7

Fonctionnalités des cours d'eau

Enveloppe prévisionnelle	Montant réalisation	% Réalisation
283 400€	256 862€	90%

OS 9

Suivis

Enveloppe prévisionnelle	Montant réalisation	% Réalisation
329 452€	272 433€	83%

OS 10

Sensibilisation et communication

Enveloppe prévisionnelle	Montant réalisation	% Réalisation
60 000€	66 000€	103%

OS 11

Animation

Enveloppe prévisionnelle	Montant réalisation	% Réalisation
861 162€	830 309€	94%

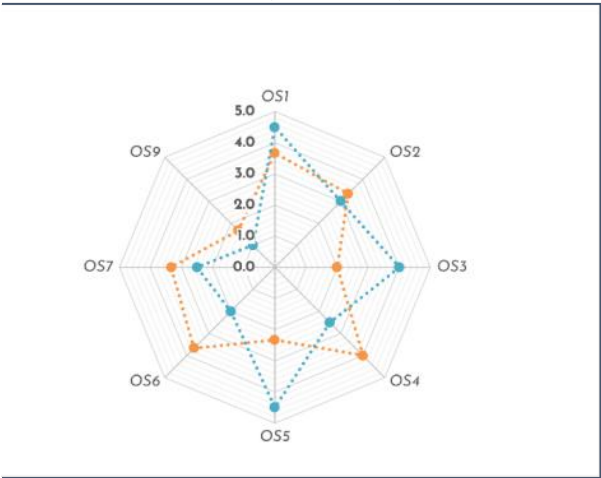
ANNEXE N°3 : TABLEAU DES ENJEUX DECLINES EN ORIENTATATIONS STRATEGIQUES PUIS EN BUTS ET EN OBJECTIFS

ENJEUX	FINALITES / ORIENTATIONS STRATEGIQUES		BUTS	OBJECTIFS
OS1	Des activités agricoles dépendantes de la ressource en Eau	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource	Définir des techniques d'abreuvement et d'irrigation qui s'adaptent à la ressource	Accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques Informers et alerter sur le niveau de la ressource pour anticiper les périodes de manques Evolution des pratiques culturales
			Améliorer la cohérence des finances publiques	Bien répartir les financements Harmoniser les financements en fonction des objectifs (éviter des financements contradictoires : haies, zones humides)
			Définir et partager une stratégie consensuelle sur l'utilisation en eau	Construire des partenariats / animer un réseau de professionnels plus hétéroclite
OS2	Le devenir de certains ouvrages hydrauliques et mise en valeur des patrimoines	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques	Définir des usages par ouvrage hydraulique	Recenser les ouvrages en partenariat, avec les usages et les statuts (dimension spatiale) Mettre à jour les bases de données et rencontrer les propriétaires (dimension spatiale) Effacer avec accompagnement technique et financier si perte d'usages en argumentant auprès des propriétaires (dimension temporelle) Prendre en compte les usages avec un positionnement d'intérêt général (dimension temporelle)
			Connaitre et transmettre le corpus réglementaire	Assurer la médiation entre les propriétaires et la DDT sur la mise en place des aménagements Atteindre une lecture commune de la réglementation pour faciliter les aménagements
			Définir un suivi sédimentaire pour quantifier les gains dans la variabilité des habitats	Mettre en place un suivi adapté (N/N+1/N+2) en amont et en aval de l'ouvrage Etablir une communication adaptée au gain de chaque solution aménagée
OS3	La reconquête des zones humides et la préservation de la biodiversité	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques	Maitrise des pratiques et des usages	Acquérir des zones humides Passer des conventions de gestion ou de suivi Accompagner les usagers (moyens et outils) Engager des actions de reconquête
			Sensibiliser et communiquer	Approfondir la connaissance des zones humides Sensibiliser le grand public Sensibiliser les usagers actuels Sensibiliser les jeunes publics (en lien avec l'éducation)
			Utiliser la réglementation	Inciter à utiliser les zonages existants (TVB, etc.) et/ou d'autres outils de connaissances (ZNIEFF, RNR, etc) Eviter, réduire, compenser ; être force de proposition pour inciter à éviter et au réduire Proposer des évolutions de réglementation (volet préemption / GEMAPI) Sensibiliser à la réglementation et à la gestion des EEE
OS4	L'effacement de certains étangs	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs	Cartographier et caractériser les étangs (usages, état, statut)	Cartographier les étangs Caractériser les étangs Prioriser les interventions des collectivités dont le SABV
			Accompagner les propriétaires (diagnostic et travaux)	Accompagner les propriétaires dans l'aide à la décision Accompagner les propriétaires dans la réalisation Prioriser les aides en fonction des objectifs poursuivis par le SABV
			Connaître et communiquer	Approfondir les connaissances sur l'évaporation vs évapotranspiration Communiquer auprès du grand public pour souligner l'impact des étangs sur la ressource
OS5	Une disponibilité et qualité de l'eau toute l'année	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année	Identifier les secteurs ou sous bassin en tension	Poursuivre et affiner les études de type HMUC Identifier ou estimer les DOE, DMB... Identifier les productions agricoles à soutenir en lien avec les enjeux locaux de changement climatique Encourager les économies d'eau notamment dans les collectivités
			Evaluer les besoins réels de l'agriculteur	Utiliser ou définir des méthodes d'estimations fiables, simples et efficaces Mettre en place un axe de caractérisation spécifique dans les DIE
			Proposer des évolutions de pratiques ou de système pour réduire ces besoins	Proposer et soutenir des évolutions d'outils agricoles en ce sens (PAEc) Innover en soutenant des achats de fournitures ou matériels adaptés (AAP)
			Proposer l'utilisation de capacité de stockage existante	Orienter vers des étangs de proximité si possible avec engagement d'aménagements Mener un plan de gestion des haies cohérent Conduire des opérations favorisant le restockage d'eau dans les sols
			Compenser les prélèvements et aménagements réalisés	Compenser 2 x le volume (la surface ?) de l'ouvrage aménagé par un ou des effacements

OS6	Une gestion et valorisation de la forêt	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment en zones de captage	Identifier les organisations forestières sur les sous bassins sensibles	Cartographier et zoner les espaces forestiers
			Maitrise des pratiques et des usages	Acheter des zones forestières Accompagner les usagers (moyens et outils) Proposer des modalités d'exploitation compatibles avec les ressources en eau et la biodiversité
			Sensibiliser et communiquer	Sensibiliser les acteurs de la filière Sensibiliser les collectivités
			Utiliser la réglementation	Faire connaitre et respecter la réglementation Tendre vers plus de règlement de boisement (et/ ou charte forestière)
OS7	La poursuite de la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels	Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau	Gérer et restaurer raisonnablement la ripisylve et les embâcles Aménager localement les lits mineurs des rivières Favoriser la mise en œuvre de champ d'expansion de crue Restaurer les ruisseaux recalibrés
			Sensibiliser et communiquer	Informé et rappeler aux riverains des droits et devoirs Faire respecter la réglementation en la matière
OS8	Un engagement des acteurs de l'eau	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau	Animer les Contrats territoriaux des Milieux Aquatiques	Animer les comités de pilotage Animer les comités techniques Mettre en place une conférence des partenaires financiers et réglementaires Mettre en place une instance d'information plus ouverte prenant en compte les acteurs économiques et touristiques Réfléchir à la mise en place d'un comité scientifique local multithématique
			Conserver un lien de proximité	Participer ou proposer des conférences GEMAPI aux intercommunalités Mettre en place une journée locale de la ressource en eau avec les élus communaux (fréquence ?)
OS9	Une amélioration des connaissances et suivis scientifiques	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études spécifiques	Evaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Conserver un réseau d'analyses biologiques dense Adapter les analyses physicochimiques aux besoins Développer les suivis spécifiques aux recherches, études et travaux conduits Réfléchir à la mise en place de dispositifs spécifiques d'appréciation des réserves de quantités d'eau
			Conduire des études scientifiques pour répondre aux questions des collectivités et des usagers	Mener des études hydromorphologiques sur des rivières pour comprendre le fonctionnement naturel et les impacts Reproduire des études TVB pour accompagner les PLUi des intercommunalités
			Sensibiliser et communiquer	Informé les différents acteurs des résultats obtenus
OS10	L'adoption d'une nouvelle stratégie globale de communication pour tous	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau	Sensibiliser et communiquer pour tous	Informé et sensibiliser les élu(e)s Informé et sensibiliser les collègues des collectivités Informé et sensibiliser le grand public Informé et sensibiliser le monde associatif Informé et sensibiliser les publics scolaires Informé les partenaires institutionnels Informé et sensibiliser les parties prenantes Informé et sensibiliser les touristes
			Alimenter et développer de nouveaux outils de communication	Reprendre le site internet de la collectivité Alimenter et communiquer sur le webdocumentaire Définir la charte graphique du syndicat et des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques Poursuivre la réalisation d'un réseau de sentiers d'interprétation comme supports de sensibilisation Développer de nouveaux concepts d'animation, de sensibilisation
OS11	La définition d'une large stratégie d'animations	Vers une animation de proximité aux services des usagers et de la ressource en eau	Animer et coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques	Financer les missions d'animation et de coordination au SABV Financer les missions support (secrétariat et comptabilité) Recruter un chargé de mission sigiste mutualisé et mettre en place une base de données partagée (OCARHY) Réfléchir au recrutement d'un chargé de communication
			Développer une animation autour des zones humides	Développer et financer le réseau d'animation agricole Financer l'animation des RZH et CATZHE

ANNEXE N°4 : HIERARCHISATION DES MASSES D’EAU : GRAPHIQUES RADARS AVEC LES NOTATIONS PAR LES ELUS

La Breuille (FRGR0378)



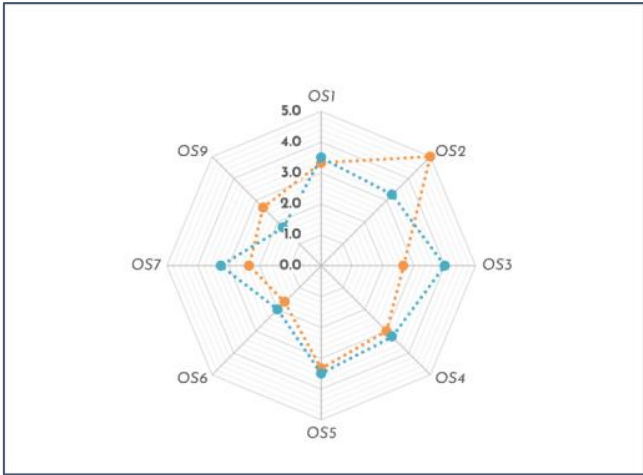
La Ligoure (FRGR0379)



La Roselle (FRGR0377)



La Briance aval (FRGR0376)

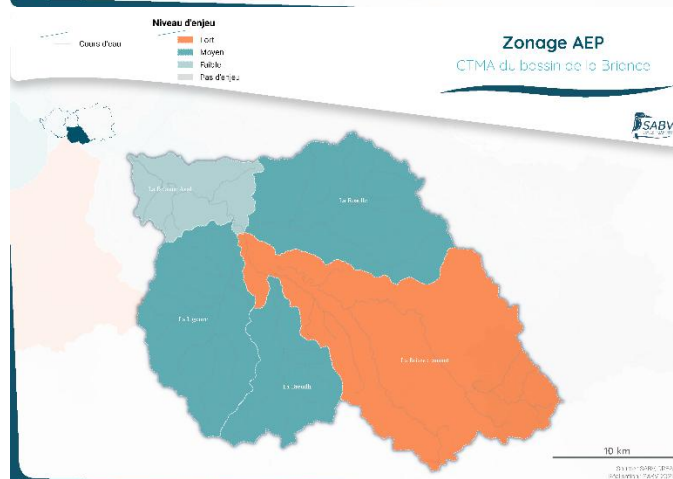
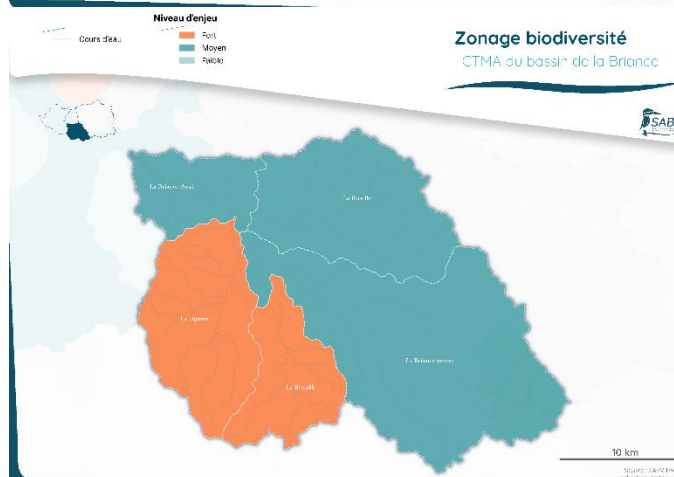
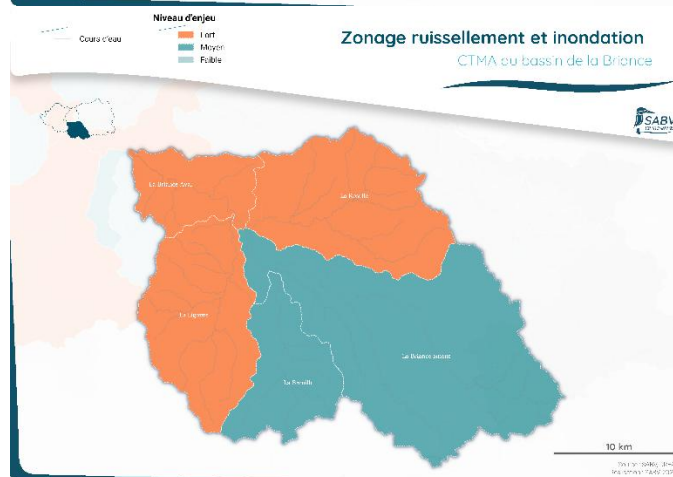
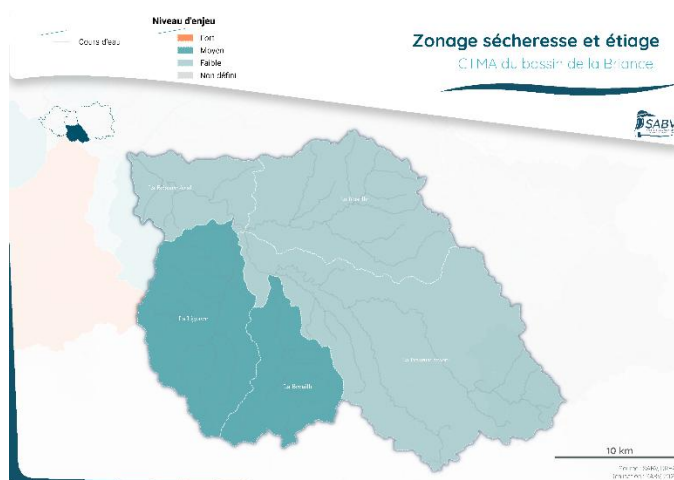
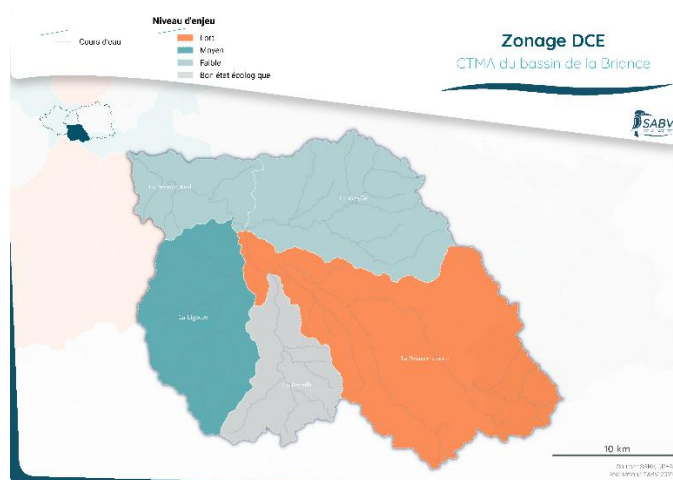


La Briance amont (FRGR0375)

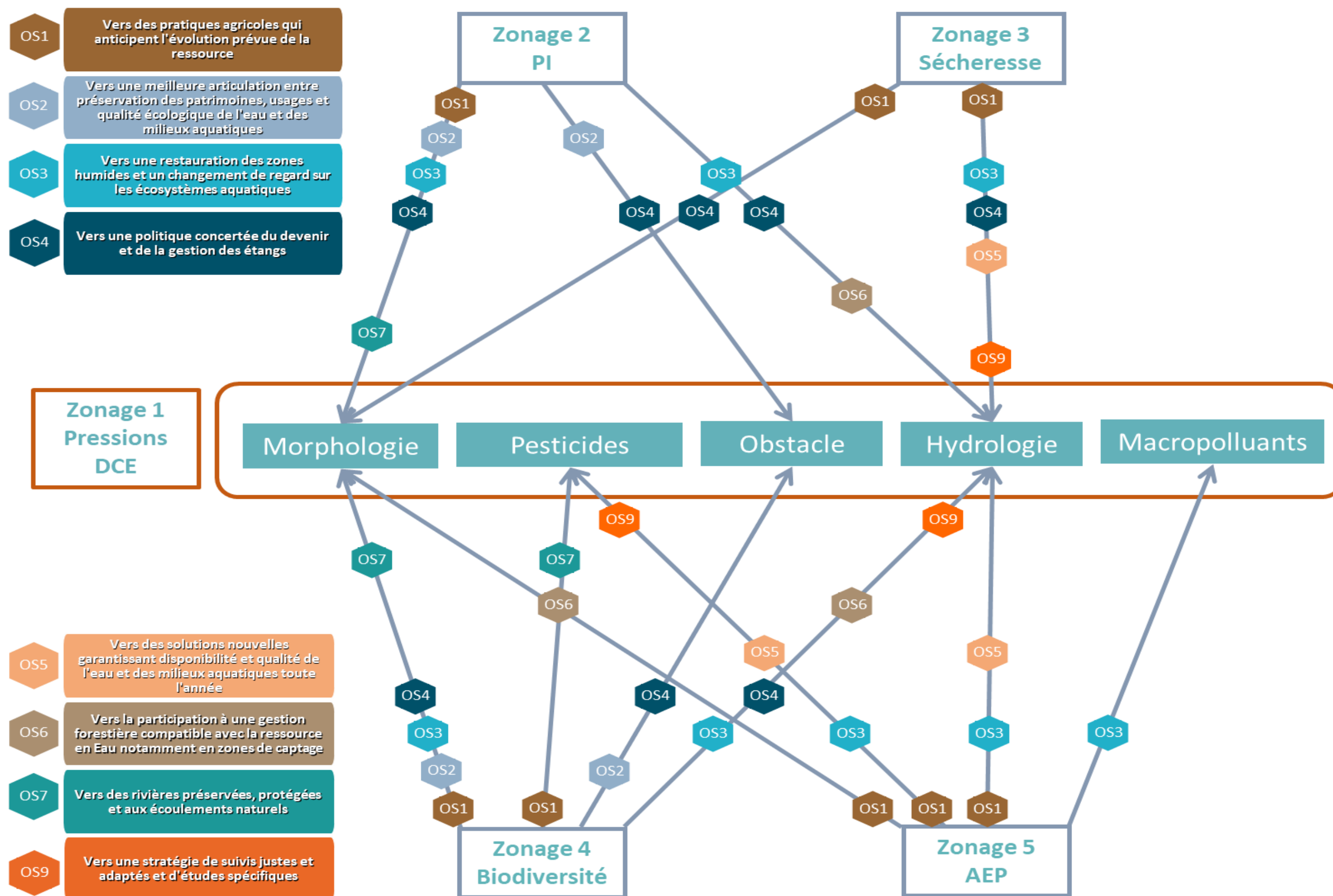


● ● ● ● ● Note des agents
● ● ● ● ● Note des élus

ANNEXE N°5 : CARTES DES DIFFERENTS NIVEAUX D'ENJEUX POUR CHAQUE ZONAGE



ANNEXE N°6 : SCHEMA REPRESENTANT LES LIENS ENTRE LES DIFFERENTS ZONAGES ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

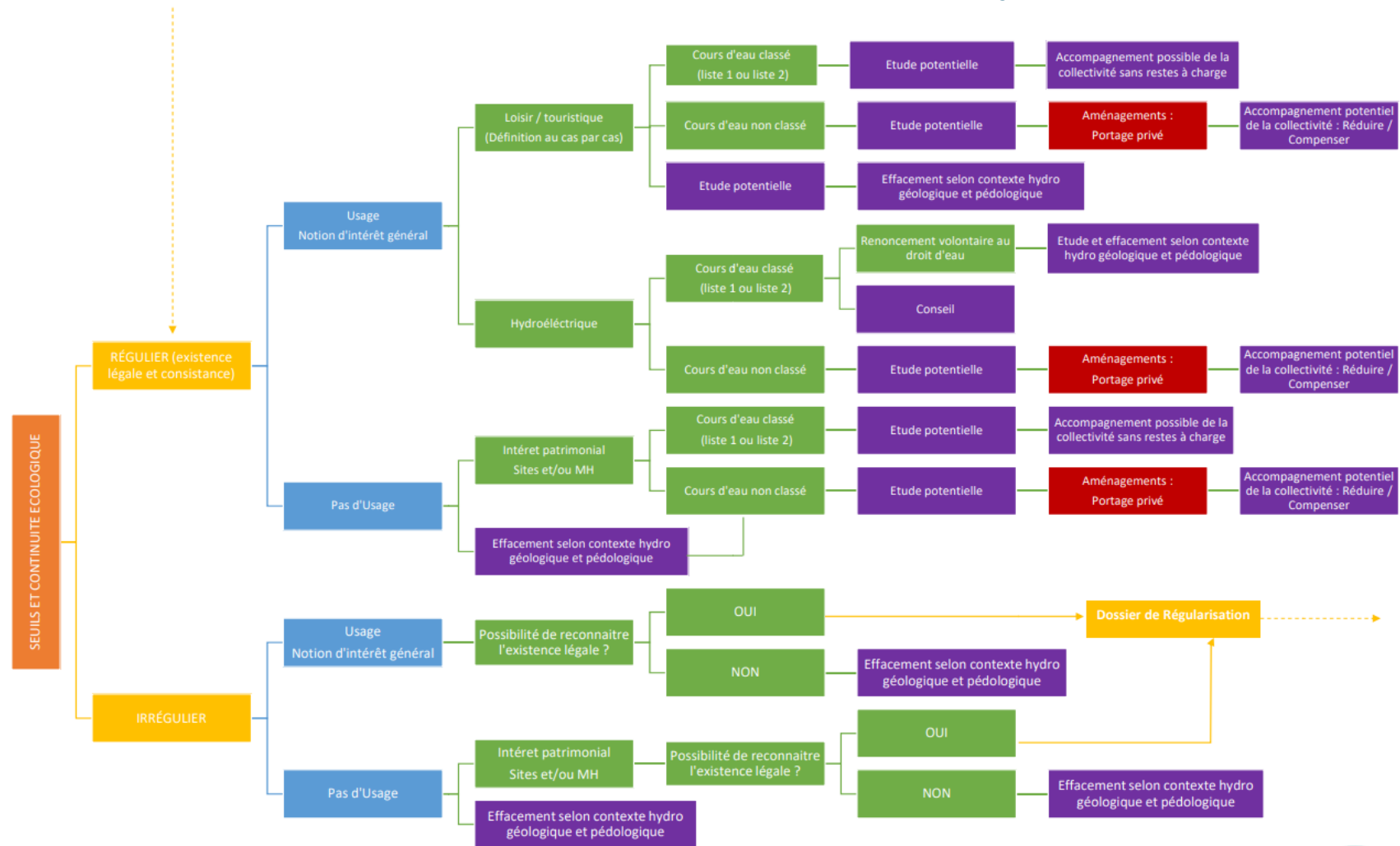


ANNEXE N°7 : LIENS ENTRE LES ZONAGES ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LA TYPOLOGIE DES EFFETS DE CHAQUE OS POUR CHAQUE ZONAGE

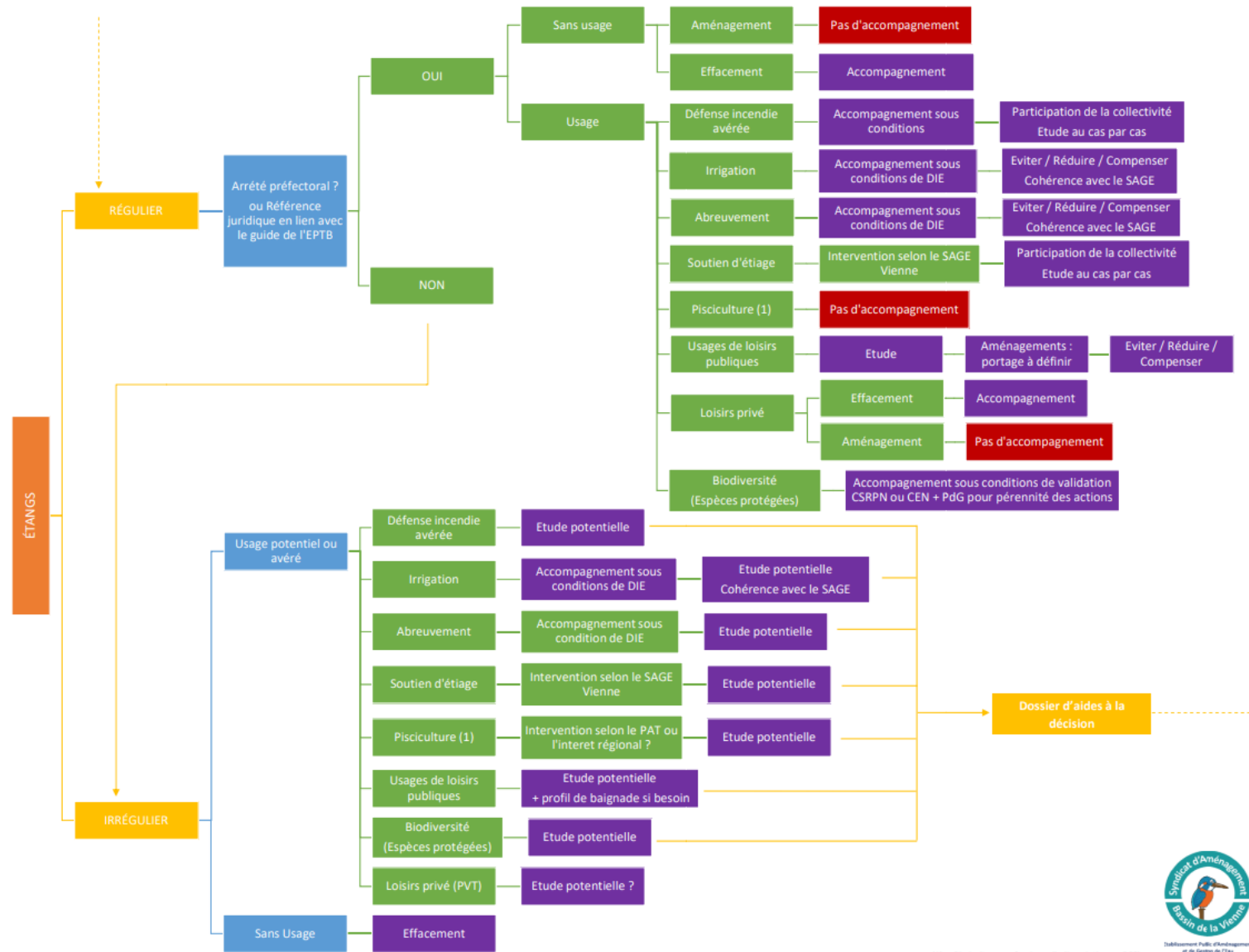
Effet direct
Effet indirect
Effet secondaire

Pressions A.E.L.B.	OS	OS1 : Agricole	OS2 : continuité écologique	OS3 : Zones humides	OS4 : Etangs	OS5 : Qualité / Quantité	OS6 : Forêt	OS7 : Hydromorphologie / ripisylve / Ecoulements préservés	OS9 : Suivis
Hydrologie		Gestion des zones humides Haies	Température de l'eau / Evaporation de l'eau	Stockage naturel de l'eau dans le sol : gestion des zones humides	Evaporation d'eau (températures) CE en assecs	Quantité d'eau suffisante pour assurer le bon fonctionnement des MA			Suivis piézomètres Suivis débits Réseau Onde
Macropolluants				Les ZH ont un rôle de filtre anti-pollutions		STEP			Suivis physico-chimiques
Morphologie		Abreuvement direct : colmatage Berges et lits dégradés	Dégradations du lit et des berges Colmatage Erosion / Incision	Régulation hydraulique qui joue un rôle majeur dans la morphologie	Discontinuité écologique : blocage du transport sédimentaire Mauvais fonctionnement naturel du CE		Impact des coupes à blanc sur les cours d'eau : colmatage / érosion des sols / pollutions	Renaturation Aménagements du lit mineur	Suivis substrat : colmatage Etude hydromorphologique
Obstacles			Certains ouvrages font obstacles à l'écoulement de l'eau, aux sédiments et aux espèces : discontinuité écologique		Etangs en barrages de cours d'eau : problème de continuité écologique			Renaturation Aménagements du lit mineur	Suivis substrat : colmatage
Pesticides		Zones tampons Bandes enherbées Haies / ripisylves Matériel utilisé		Les ZH ont un rôle de filtre anti-pollutions		Matériel utilisé en agriculture		Ripisylves : zones de filtres anti-pollutions	Suivis physico-chimiques
Autres Enjeux									
Enjeu Inondations		Pratiques agricoles : coulées de boues Ruissellement : érosion des sols agricoles Aménagement d'hydraulique douces (Haies, bandes enherbées, ...)	Réflexion sur la petite continuité (rôle de zone tampon)	Zones expansions des crues (ZEC)	Problème de sécurité sur certains étangs ayant des digues-routes		Impact des coupes à blanc : ruissellement	Entretien de la ripisylve sur les secteurs prioritaires	
Enjeu sécheresse		Consommation AEP pour les pratiques agricoles : abreuvement / irrigation CE en assecs		Stockage naturel de l'eau / soutien d'étéage	Température de l'eau / Evaporation d'eau / CE en assecs	Aspect quantité : étude DMB			Suivis piézomètres Suivis débits Suivis des puits Réseau Onde
Enjeu biodiversité		Gestion des zones humides agricoles Mares (abreuvement) Maintien de pratiques vertueuses	Problème de colmatage des cours d'eau et habitats de certaines espèces et de franchissement (indicateur d'état du cours d'eau : bivalves)	Zones humides = richesse de biodiversité	Certains étangs sont intéressants pour la biodiversité		Intérêt des boisements humides ou non	Gestion des ripisylves = corridors (lieu de passage et habitats pour beaucoup d'espèces--> indicateur : chiroptères ou oiseaux)	Suivis faune Etude TVB Etudes transversales proposées par LM
Enjeu AEP		Consommation AEP pour les pratiques agricoles				Stockage de l'eau dans le sol : zones humides : garantie de la qualité et de la quantité de l'eau pour l'AEP	Gestion des boisements en zones de captages d'AEP		

ANNEXE N°8 : ARBRE DE DECISION CONTINUITE ECOLOGIQUE



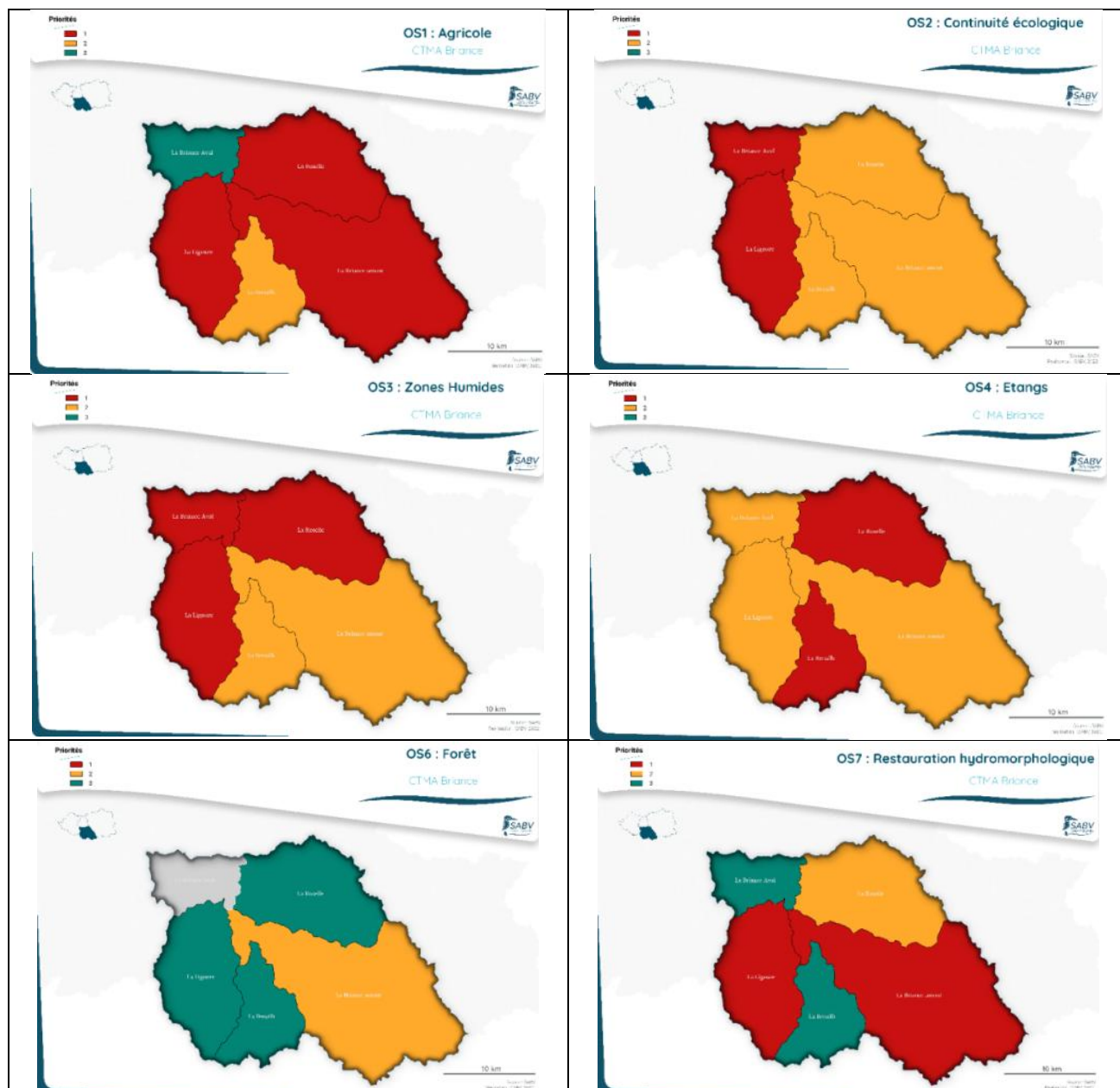
ANNEXE N°9 : ARBRE DE DECISION ETANGS



(1) Pisciculture professionnelle (Inscription au RCS)

ANNEXE N°10 : TABLEAU ET CARTES DES PRIORITES PAR ORIENTATION STRATEGIQUE ET PAR MASSE D'EAU

	OS 1 : Agricole	OS2 : Continuité écologique	OS 3 : Zones humides	OS 4 : Etangs	OS 6 : Forêt / AEP	OS 7 : Ripisylve / Renaturation
Briançe amont (FRGR0375)						
Briançe aval (FRGR0376)						
Roselle (FRGR0377)						
Breuilh (FRGR0378)						
Ligoure (FRGR0379)						



ANNEXE N°11 : TABLEAU POUR CHAQUE MASSE D'EAU AVEC LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES SOUS-BASSINS PRIORITAIRES

Masse d'eau de la Briance amont (FGR0375)

	OS1 Agricole	OS2 Continuité écologique	OS3 Zones humides	OS4 Etangs	OS5 Qualité / Quantité	OS6 Forêt	OS7 Hydromorphologie / ripisylve / renaturation	OS9 Suivis
Sous bassins Priorité 1	Petite Briance Grande Briance	Blanzou	Grande Briance Petite Briance	Blanzou		Grande Briance	Grande Briance	
Sous bassins Priorité 2	Blanzou Briance inter	Petite Briance	Blanzou Briance inter	Petite Briance Grande Briance Briance inter		Petite Briance		
Sous bassins Priorité 3		Briance inter						

Masse d'eau de la Briance aval (FRGR0376)

	OS1 Agricole	OS2 Continuité écologique	OS3 Zones humides	OS4 Etangs	OS5 Qualité / Quantité	OS6 Forêt	OS7 Hydromorphologie / ripisylve / renaturation	OS9 Suivis
Sous bassins Priorité 1		Briance aval (ME)	Briance aval (ME)					
Sous bassins Priorité 2				Briance aval (ME)				
Sous bassins Priorité 3	Briance aval (ME)						Briance aval (ME)	

Masse d'eau de la Roselle (FRGR0377)

	OS1 Agricole	OS2 Continuité écologique	OS3 Zones humides	OS4 Etangs	OS5 Qualité / Quantité	OS6 Forêt	OS7 Hydromorphologie / ripisylve / renaturation	OS9 Suivis
Sous bassins Priorité 1	Anguienne	Roselle aval	Roselle aval	Anguienne Roselle amont				
Sous bassins Priorité 2	Roselle amont		Roselle amont Anguienne	Roselle aval			Roselle amont	
Sous bassins Priorité 3	Roselle aval	Anguienne Roselle amont				Anguienne Roselle amont		

Masse d'eau de la Breuilh (FRGR0378)

	OS1 Agricole	OS2 Continuité écologique	OS3 Zones humides	OS4 Etangs	OS5 Qualité / Quantité	OS6 Forêt	OS7 Hydromorphologie / ripisylve / renaturation	OS9 Suivis
Sous bassins Priorité 1		Breuilh amont	Breuilh amont	Breuilh amont Issaure Lyssaures				
Sous bassins Priorité 2	Breuilh aval Breuilh amont Issaure	Breuilh aval	Breuilh aval Lyssaures Issaure	Vicq Breuilh aval				
Sous bassins Priorité 3	Lyssaure Vicq		Vicq			Vicq	Issaure	

Masse d'eau de la Ligoure (FRGR0379)

	OS1 Agricole	OS2 Continuité écologique	OS3 Zones humides	OS4 Etangs	OS5 Qualité / Quantité	OS6 Forêt / AEP	OS7 Hydromorphologie / ripisylve / renaturation	OS9 Suivis
Sous bassins Priorité 1	Méniéras Ligoure aval Jaussonie Theil Gourre	Ligoure aval Theil Ligoure amont					Theil	
Sous bassins Priorité 2	Chabrat Ligoure amont	Méniéras Jaussonie Gourre	Ligoure amont Ligoure aval	Theil Ligoure aval Ligoure amont Gourre				
Sous bassins Priorité 3			Theil Jaussonie Gourre Chabrat			Theil		

ANNEXE N°12 : LIENS ENTRE LA STRATEGIE (OS) DE L'EPAGE ET LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION (SDAGE, SAGE et PAOT)

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Liens avec le SDAGE Loire Bretagne	Liens avec le SAGE Vienne	Liens avec le PAOT 2012
OS 1 : Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource	LB_01 : Repenser les aménagements des cours d'eau LB_02 : Réduire la pollution par les nitrates LB_04 : Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides LB_07 : Maîtriser les prélèvements d'eau	V_E1 : Bonne qualité des eaux superficielles et souterraines destinées à l'eau potable V_E2 : Préservation des milieux humides et des espèces pour maintenir la biodiversité du bassin V_E4 : Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne V_E3 : Restauration des cours d'eau du bassin	13B2 Intervenir sur les berges et la ripisylve (abreuvoirs et mise en défens des berges) 14C1 Gérer, entretenir et restaurer les zones humides : mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont MAE ZH)
OS 2 : Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques	LB_01 : Repenser les aménagements des cours d'eau	V_E3 : Restauration des cours d'eau du bassin	13C2 / 13C3 Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants en vue de permettre la continuité écologique et sédimentaire
OS 3 : Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques	LB_08 : Préserver les zones humides LB_09 : Préserver la biodiversité aquatique LB_06 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	V_E2 : Préservation des milieux humides et des espèces pour maintenir la biodiversité du bassin	13A3 Restaurer les biotopes et les biocénoses 13B3 Améliorer la connectivité latérale 13D1 Reconnecter et restaurer les bras morts, prairies humides, ... 14C1 Gérer, entretenir et restaurer les zones humides : mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont MAE ZH) 14C2 Gérer, entretenir et restaurer les zones humides : Acquérir les fonctionnalités des zones humides 14D1 Gérer, entretenir et restaurer les zones humides : Restaurer les fonctionnalités des zones humides
OS 4 : Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs	LB_01 : Repenser les aménagements des cours d'eau LB_07 : Maîtriser les prélèvements d'eau	V_E4 : Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne V_E3 : Restauration des cours d'eau du bassin	09F3 Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau (limiter leur création)
OS 5 : Vers des systèmes de stockage (y compris dans les sols) garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année	LB_07 : Maîtriser les prélèvements d'eau LB_06 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau LB_08 : Préserver les zones humides	V_E4 : Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne V_E2 : Préservation des milieux humides et des espèces pour maintenir la biodiversité du bassin	07B3 Lancer des études sur les sites et les sols pollués
OS 6 : Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment en zones de captage	LB_06 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	V_E4 : Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne	
OS7 : Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels	LB_011 : Préserver les têtes de bassin versant	V_E3 : Restauration des cours d'eau du bassin V_E1 : Bonne qualité des eaux superficielles et souterraines destinées à l'eau potable	13A2 Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13A3 Restaurer les biotopes et les biocénoses 13B1 Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés, gérer les végétaux envahissants, embâcles, atterrissements, ... 13B2 Intervenir sur les berges et la ripisylve 13B3 Améliorer la connectivité latérale
OS 8 : Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau	LB_012 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques		
OS 9 : Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études spécifiques		V_E1 : Bonne qualité des eaux superficielles et souterraines destinées à l'eau potable	
OS 10 : Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau	LB_014 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges		
OS 11 : Vers une animation de proximité aux services des usagers et de la ressource en eau	LB_014 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges		

ANNEXE N°13 : LIENS ENTRE LA STRATEGIE DE L'EPAGE (OS) ET LES DIFFERENTS DOCUMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Liens avec le SCOT de l'Agglomération de Limoges	Liens avec la stratégie cours d'eau et zones humides de Limoges Métropole
OS 1 : Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource	Objectif 4 : optimiser les ressources économiques locales en confortant les capacités productives des activités agricoles et sylvicoles Objectif 23 : placer le paysage au cœur du développement harmonieux du territoire	Axe 3 : Gestion concertée : Agriculture – Eau Potable – Assainissement – Urbanisme
OS 2 : Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques	Objectif 23 : placer le paysage au cœur du développement harmonieux du territoire Objectif 24 : garantir une diversité des milieux pour favoriser la biodiversité	Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations
OS 3 : Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité Objectif 23 : placer le paysage au cœur du développement harmonieux du territoire Objectif 24 : garantir une diversité des milieux pour favoriser la biodiversité	Axe 2 : Ecosystèmes – Biodiversité – Zones humides
OS 4 : Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité Objectif 24 : garantir une diversité des milieux pour favoriser la biodiversité	Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations
OS 5 : Vers des systèmes de stockage (y compris dans les sols) garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité	Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations Axe 3 : Gestion concertée : Agriculture – Eau Potable – Assainissement – Urbanisme
OS 6 : Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment en zones de captage	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité	
OS7 : Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels	Objectif 22 : gérer durablement la ressource en eau pour garantir sa qualité Objectif 24 : garantir une diversité des milieux pour favoriser la biodiversité	Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations
OS 8 : Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau		Implication directe de Limoges Métropole dans la gouvernance du SABV
OS 9 : Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études spécifiques		Axe 1 : Morphologie des rivières – Hydrologie et continuités écologiques – Prévention des inondations Etudes transversales inter CTMAs Axe 2 : Ecosystèmes – Biodiversité – Zones humides
OS 10 : Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau		Axe 4 : Education – Formation - Sensibilisation
OS 11 : Vers une animation de proximité aux services des usagers et de la ressource en eau		Axe 4 : Education – Formation - Sensibilisation Axe 5 : Un projet ouvert : coordination et partenariats

ANNEXE N°14 : FICHES ACTIONS